

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUIN 2025

Convoqué le lundi 16 juin 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, le lundi 23 juin 2025 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Madame Léa BOYER est nommée secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (30) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Marie-Christine PEYRIC, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Jean-Claude ROUILLON, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Nicolas PERCHOC, Léa BOYER, Jean-Michel SUAU, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS.

POUVOIRS (7) : Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Pierre MARTIN (*pouvoir à Max ROUSTAN*), Raphaële NAVARRO (*pouvoir à Méryl DEBIERRE*), Bruno MAZUC (*pouvoir à Marc BENOIT*), Antonia CARILLO (*pouvoir à Hélène CAYRIER*), Laurent RICOME (*pouvoir à Ysabelle CASTOR*), Soraya HAQUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*)

ABSENTS EXCUSÉS (3) : Béatrice LADRANGE, Naïma GUERNINE, Arnaud BORD.

ABSENTS (3) : Paul PLANQUE, Aurélie CLOT-WAGNER, Christophe CLOT.

Nombre de votants : 37

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers et les remercie pour leur présence à cette séance du Conseil Municipal.

Il demande à Monsieur le Directeur Général de bien vouloir faire l'appel.

Il est donc procédé à l'appel et constaté que le quorum est atteint.

Avant de commencer ce Conseil Municipal, **Monsieur le Maire** souhaite donner quelques informations qui lui paraissent essentielles.

Monsieur le Maire commence avec la découverte, lors de fouilles préventives, d'une mosaïque extraordinaire sur les pentes de l'Ermitage, datée entre le 1^{er} et le 2^{ème} siècle avant Jésus Christ, rejoignant ainsi celle découverte en 2011 datée de la même période.

Ce n'est pas pour se comparer à personne, mais cette nouvelle mosaïque, dans un état de conservation quasi parfait, est sûrement la plus ancienne du Pays, à 50 ans près, avec celles magnifiques de Sommières, Brignon et Nîmes, mais qui datent, elles, du 1^{er} et du 2^{ème} siècle après Jésus Christ, quasiment 300 ans plus tard, ce qui est énorme.

C'est une découverte magique, magnifique.

Cette mosaïque appartient à l'État mais une fois restaurée, ce dernier la mettra à disposition de la Ville, d'ici 2 à 3 ans, afin qu'elle l'expose. **Monsieur le Maire** indique qu'un lieu spécifique de la mémoire d'Alès sera bâti, projet du prochain mandat, à partir de 2027 tel que c'était déjà prévu.

Monsieur le Maire poursuit avec une autre bonne nouvelle, la confirmation de l'ouverture d'une classe maternelle à l'école Joséphine Baker, aux Prés St Jean.

Dans la continuité des bonnes nouvelles, il informe de l'ouverture samedi dernier, comme promis, du parking de l'Abbaye et l'ouverture du marché ce samedi 28 juin à 9h, où toute la population d'Alès est conviée, certes sans la vêtue extérieure qui arrivera prochainement, mais le marché intérieur sera tout à fait fonctionnel.

Il précise que depuis ce matin, les étaliers s'installent. Tout se passe bien. Il manque encore quelques finitions à l'intérieur mais cela sera réglé très prochainement. Le moral est bon, la température intérieure du marché est excellente, il n'y aura donc pas de récrimination à ce sujet pour les mois de juillet et août.

Monsieur le Maire indique que le marché provisoire a fermé ses portes officiellement dimanche à 14h30, choix des étaliers et il était, par ailleurs, grand temps qu'il ferme, tout en sachant qu'ils connaissaient la date d'ouverture des Halles de l'Abbaye au 28 juin.

Monsieur le Maire sait que cela fait court mais ce sont les étaliers, en connaissance de cause, qui ont choisi leur temps de déménagement/aménagement. Ne travaillant pas la semaine du déménagement/aménagement, ils ont souhaité écourter ce temps de non ventes afin de ne pas perdre trop de revenus.

Encore aujourd'hui, l'ambiance y était bonne et les travaux avançaient. Donc rdv ce samedi !

Monsieur le Maire souligne que les engagements ont été tenus et indique qu'il aura l'occasion de le redire dans un discours avec Monsieur Max ROUSTAN qui avait lancé ce marché.

Une fois de plus, il signifie avoir fait dans les temps, avec le Maire honoraire, ce qu'ils avaient dit qu'ils feraient !

Il dit un grand bravo aux entreprises qui ont tenu leurs engagements au-delà de ses espoirs.

Il espère que la population va venir dans ce marché et précise que les étaliers ont prévu d'organiser, tout comme la Ville d'Alès avec le PAT, de nombreuses manifestations.

Il tient à préciser que ce samedi, à la demande des étaliers, les Halles seront ouvertes toute la journée.

Autre élément d'information collective, **Monsieur le Maire** invite à aller découvrir l'exposition Alechinsky qu'il a inaugurée jeudi 19 juin. Il tient à en parler car cette exposition est de niveau international. C'est Monsieur Alechinsky lui-même qui l'a montée avec 100% de ses œuvres.

Monsieur le Maire indique avoir invité Monsieur le Directeur Régional de l'Action Culturelle à venir voir la mosaïque et qui a dans un même temps visité l'exposition qu'il a trouvée extraordinaire.

Il engage vraiment tout le monde à aller découvrir cette exposition au Musée PAB mais également à la médiathèque pour les affiches et aux archives municipales.

Monsieur le Maire en vient au chantier de la Grand Rue Jean Moulin qui va lui aussi se terminer dans les temps prévus avec un seul petit retard sur les parties privatives.

Il est également possible de découvrir toutes les belles sculptures, propriétés de la Ville d'Alès, fruits du premier symposium organisé l'an dernier avec Monsieur Ali Salem et des artistes égyptiens, disposées tel un parcours initiatique de la sculpture.

Monsieur le Maire explique que s'il en parle c'est parce qu'il invite ceux qui le souhaitent à découvrir les œuvres que vont livrer à l'occasion du deuxième symposium au Fort Vauban des artistes tunisiens, marocains et égyptiens qui sont accueillis pendant un mois, et les pierres sont offertes.

Monsieur le Maire indique aussi que les festivités de l'été « Estiv'Alès » ont commencé. Elles ont été lancées le 21 juin à l'occasion de la fête de la musique comme chaque année, et seront toutes aussi nombreuses voire légèrement plus que l'an dernier.

La Ville continue bien sûr à développer ces festivités, plébiscitées par les habitants d'Alès et d'ailleurs, qui créent chaque soir de l'été une animation et qui permettent aux gens de sortir de chez eux et rencontrer d'autres personnes, de profiter autant d'Alès plage que des concerts du vendredi au Bosquet, de Cratère surface, des Fous chantants, du 14 juillet avec le corso et le feu d'artifice, du 15 août, etc...

Monsieur le Maire indique que les réunions de quartiers se poursuivent et se passent à merveille. Monsieur Max ROUSTAN, les services et lui-même rendent visite tous les mois aux habitants des quartiers qui viennent leur parler de leurs problèmes quotidiens et de leurs satisfactions.

Le premier bilan fait ressortir que les demandes numéro 1 portent sur les problèmes de vitesse. Aussi, dans toutes les rues où ils passent ils ont des demandes de dos d'âne, de mises en sens unique, de chicanes, de privatisation des routes, de fermeture de routes à la circulation.

Il souligne avoir une pensée plus qu'émue pour les 2 victimes, une enfant de 7 ans et un jeune homme de 19 ans, des accidents survenus sur la rocade, pour des raisons encore pas totalement identifiées puisque les enquêtes sont en cours, sûrement des pertes d'attention mais sûrement aussi le fruit de la vitesse, d'endormissement, mais en tout état de cause ils auraient pu être évités.

Monsieur le Maire rappelle qu'il assume totalement avec Monsieur Max ROUSTAN le fait d'avoir passé, même si certains le leur reprochent, la vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la rocade, il y a maintenant plusieurs mois.

Pourquoi ? Pour 4 raisons majeures.

La première raison, c'est une demande des riverains pour la nuisance sonore. En passant à 50 km/h, le bruit diminue et les riverains sont satisfaits.

Ensuite, la pollution et la consommation de carburant diminuent.

Troisième argument, c'est la possibilité de pouvoir laisser des vélos circuler sur ce boulevard urbain, car ce n'est pas une rocade.

Et enfin, autre élément important, la sécurité, l'impact entre deux voitures roulant à 50 km/h n'est pas le même qu'à 70 km/h.

Monsieur le Maire précise que des réflexions sont menées afin de voir ce qui peut être fait sur cette rocade et rappelle qu'elle n'appartient pas partout à la Ville mais aussi à l'État, au Département et à l'Agglomération.

Il ne sera pas fait comme sur la rocade sud, entre Hyper U et La Lucquette, un terre-plein central car ce dernier a été réalisé parce qu'avant toute chose il y avait l'espace pour. Ce n'est pas réalisable ailleurs car il n'y a jamais d'emprises suffisantes.

Monsieur le Maire indique avoir pris la décision avec Monsieur le sous-Préfet et Monsieur le Commissaire de police de faire des contrôles de vitesse préventifs jusqu'à la fin juillet.

Il explique avoir fait une interview via Instagram afin d'expliquer les raisons de cette opération. Et il l'assume. En effet, il fait faire des contrôles de vitesse non pas pour arrêter les gens, ni prendre des points ou des permis mais pour leur montrer qu'il faut faire attention à sa vitesse sur cette rocade, et dire que les forces de l'ordre y seront présentes régulièrement.

Dans les premiers rapports, 2 personnes ont été arrêtées car elles circulaient à + 40/50km/h au-dessus de la vitesse autorisée de 50 km/h, soit à 90 voire 110 km/h. C'est inacceptable !

Une dizaine de personnes aussi ont été interpellées roulant à +30/40km/h au-dessus de la vitesse autorisée et 2 ou 3 personnes à +20km/h.

Il y a donc encore des personnes qui ne comprennent pas qu'en ville la limitation de vitesse est de 50km/h.

Monsieur le Maire dit qu'il ne souhaite pas avoir à appeler des parents, des frères, des sœurs pour leur annoncer que leurs enfants sont morts sur la rocade.

La vitesse, c'est du civisme.

Il avance que si tout le monde roule à 50km/h et sait prendre les ronds-points comme il se doit, les bouchons vont diminuer. Car c'est l'effet accordéon qui crée les bouchons.

Monsieur le Maire poursuit son propos en indiquant avoir instaurer le « café-police », dont le premier, à Clavières, a eu un grand succès, où 37 demandes ont été prises en compte.

Le principe.

Deux mois après les réunions de quartier, 1, 2 ou 3 agents de la Police Municipale installent un stand dans le quartier, reçoivent les doléances et peuvent répondre aux questions des habitants.

Il rappelle que si avec Monsieur Max ROUSTAN, ils ont mis les moyens afin de développer la Police Municipale, c'est parce qu'elle a un rôle tout particulier. Elle ne se substitue pas à la Police Nationale en manque d'effectif. Ce sont des agents assermentés, policiers municipaux, gardes-champêtres, dont le rôle est de participer à la qualité de vie, de rassurer les habitants et d'assurer un soutien à tous les habitants du territoire. Son rôle n'est pas de verbaliser pour verbaliser mais elle doit savoir le faire si besoin quand la sécurité est en jeu ou lors d'incivilités.

Il informe que dans tous les quartiers, les réclamations portent sur la vitesse et l'installation de caméras de vidéosurveillance.

Avant dernière information, **Monsieur le Maire** indique, si et seulement si les trains sont à l'heure ayant son Facebook live le soir même, qu'il fait l'aller/retour jusqu'à Paris pour un déjeuner avec la Ministre de la ville, Madame Juliette MÉADEL afin d'échanger sur un certain nombre de problématiques.

Enfin, **Monsieur le Maire** poursuit son propos avec un dernier point, et non des moindres, la fermeture programmée de La Poste de Tamaris, décidée par la Direction de La Poste depuis maintenant un peu plus d'un an.

Cette dernière a fait savoir sa décision dans un Comité où Monsieur Max ROUSTAN, Maire à l'époque, était représenté par Madame Martine MAGNE et au cours duquel ils se sont opposés fermement à cette décision.

A l'époque, le 30 juillet 2024, il indique que Monsieur Max ROUSTAN en tant que Maire, lui-même en tant que 1^{er} Adjoint et Président d'Alès Agglomération et Madame Martine MAGNE ont reçu Mesdames Sandra MAUDET et Marie-Catherine JOFRE, pour de vive voix leur faire part de leur désaccord total quant à cette fermeture.

Ils ont confirmé officiellement par écrit leur désaccord par deux fois, début août et le 25 novembre, rappelant que La Poste a une mission de service public et que cette mission ne peut être abandonnée dans un quartier prioritaire.

Malgré ces courriers, le 2 décembre, la Direction de La Poste a répondu justifiant la fermeture par une baisse de fréquentation et a proposé un passage en "Point Relais".

Dans un courrier en date du 5 décembre, Monsieur Max Roustan, Maire, a immédiatement réagi en rappelant à nouveau sa position.

Il lui a été dit qu'il avait droit de veto, prévu dans le contrat de présence postale 2023/2025, pour bloquer cette fermeture, le bureau concerné se trouvant en QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville).

Monsieur le Maire tient à apporter, ici, une précision importante qui est que le droit de veto des maires ne s'applique que lorsque le bureau concerné est situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Or, ce bureau de poste de Tamaris se trouve en limite immédiate d'un QPV, mais ne se trouve pas à l'intérieur de ce périmètre.

La Poste a donc répondu que ce bureau ne se trouvant pas en QPV, il n'y avait pas de droit de veto.

Le droit de veto, ce n'est pas un droit de s'opposer. C'est un faux droit de veto. Il y a un droit de veto sur ce que l'on veut. A l'ONU, quand il y a un droit de veto au conseil de sécurité, la décision ne se fait pas.

Monsieur le Maire souligne qu'à ce jour 170 bureaux de poste ont fermé !

Il rappelle, par ailleurs, que cette évolution de La Poste est liée à une directive européenne de 1997 contre laquelle, à l'époque, jusqu'en 2002, Monsieur Lionel JOSPIN, Premier ministre de la France, ne s'est pas opposé, qui a poussé La Poste petit à petit à fermer.

Donc 170 fermetures de bureaux de poste en France.

Les derniers en date : Strasbourg = 2 bureaux, dans le Cher = 1, Veyrier du Lac = fermé, Alsace = 50, Besançon_Saint-Fargeau = fermé. Il faut arrêter.

Monsieur le Maire explique qu'il ne va pas passer huit mois à courir après ce genre de manipulations grossières.

Il dit avoir été avec Monsieur Max ROUSTAN à Tamaris pour la réunion de quartier, devant le bureau de poste, personne n'est venu leur parler de ce problème. Attention, il ne dit pas que les gens sont contents de cette fermeture et il ne dit pas non plus vouloir fermer ce bureau mais personne n'est venu. Les gens ont d'autres priorités.

Il le redit, il n'a pas validé cette fermeture depuis qu'il est Maire mais a, au contraire, réitéré ce droit de veto en tant que nouveau Maire en mars et a refusé les propositions alternatives proposées par La Poste. Il a précisé à La Poste ne pas pouvoir lui valider des solutions alternatives alors qu'elle actera la fermeture.

Monsieur le Maire indique avoir dit à La Poste de faire ce qu'elle devait faire et qu'il en prendra les conséquences.

Donc, il annonce que La Poste devrait fermer ce bureau fin du mois de juin, contre son accord, et qu'il a saisi le ministre compétent en attendant.

Mais, cependant, il fait savoir qu'il va falloir se taper un peu sur le ventre. Parce que sans, ni justifier, ni bien sûr valider la fermeture de La Poste, de quoi s'agit-il ? Il s'agit des bilans de fonctionnement des bureaux de poste avec l'argent public qui commence à manquer.

Quand, dans un bureau de poste, 23 personnes passent par semaine, qu'il y a deux ou trois agents, il est légitime de se poser la question sur l'opérationnalité d'un tel bureau. Qui dans l'assemblée a posté une lettre à la poste ces derniers temps ? Un, deux, trois, quatre personnes.

Il y a 20 ans, tout le monde aurait levé la main à cette question.

Il n'y a plus de courrier postal, il est électronique désormais. Il y a des colis. Et La Poste, donc, qui a des problèmes semble-t-il financiers se redéploie.

Il reste quand même, le bureau de poste central d'Alès, mais **Monsieur le Maire** le dit, aux alentours d'Alès les fermetures ne sont pas finies.

Il sait que certaines communes autour d'Alès risquent à leur tour, vu les chiffres tout simplement, d'être impactées par des fermetures.

En 2025, vu l'image qu'ont les Élus politiques aujourd'hui auprès de la population, il faut être un peu responsable, lui semble-t-il. Alors oui, il est normal de se battre, de manifester contre La Poste. Il n'a aucun souci avec ça. Mais, essayer de faire des problématiques politiciennes, il n'est pas sûr que cela fonctionne.

On peut être en désaccord, c'est bien, car il y a des désaccords qui font avancer les choses. C'est ça la démocratie.

Il faut arrêter de faire des problèmes partout où il n'y en a pas. Il faut se battre ensemble comme cela a été fait à d'autres époques pour l'hôpital ou autre où on a gagné ensemble.

Monsieur le Maire redit, ici, bien sûr à tous les habitants de Tamaris, être en accord avec eux, tout comme Monsieur Max ROUSTAN à l'époque, tout comme Madame Martine MAGNE et tous les Élus pour s'opposer à la fermeture de ce bureau de poste de Tamaris, précisant attendre aussi les réponses des ministres

Monsieur Jean-Michel SUAU, Conseiller Municipal d'opposition, remercie Monsieur le Maire d'avoir résumé, en début, le Conseil Municipal.

Concernant La Poste de Tamaris, il dit avoir écouté attentivement. Il sait, tout comme Monsieur le Maire, que dans un quartier où nombre de services disparaissent, il y a, de fait, un fort sentiment d'abandon.

Et aujourd'hui, avec la menace encore à ce jour de la disparition du service public qu'est La Poste, ce phénomène s'accroît.

Il indique que Monsieur le Maire a fait le choix de ne pas recevoir ce matin une délégation.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'était pas là.

Monsieur Jean-Michel SUAU indique que lors d'un précédent Conseil Municipal, Monsieur le Maire s'est affiché contre la fermeture.

Oui, il est d'accord. Ceci étant, il rappelle être intervenu sur ce sujet lors du dernier Conseil Municipal, pour revenir, non pas sur le droit de veto puisque c'est antérieurement que le Maire précédent, Monsieur Max ROUSTAN, avait dit qu'il allait faire valoir son droit de veto, mais pour dire qu'il y a une possibilité que d'autres, d'ailleurs, ont fait jouer.

C'est qu'on est, là, dans un territoire en politique de la ville. Cette poste dessert le quartier des Cévennes, en QPV, ainsi que le quartier de Tamaris dans sa partie nord, et, le découpage est à quelques centaines de mètres de ce bureau de poste.

Ce bureau de poste sert donc à tout le monde, bien évidemment, mais très largement à ces deux quartiers et notamment aux populations les plus fragilisées.

Il rappelle que le QPV n'est pas une politique de la ville mais de l'État, dans lequel les populations peuvent bénéficier, y compris les collectivités, d'aides de subvention sur des projets, y compris de l'aide au fonctionnement sur des projets associatifs pour favoriser le vivre ensemble, le lien social. C'est cela, le QPV, par définition.

Or, là, ce découpage met le bureau de poste en dehors du QPV.

Aussi, **Monsieur Jean-Michel SUAU** précise avoir fait la proposition à Monsieur le Maire de faire une lettre auprès de l'État afin qu'il y ait une mesure dérogatoire pour que ce bureau de poste soit intégré dans le QPV, c'est-à-dire dans le territoire politique de la ville. Cela s'est fait ailleurs et a été obtenu.

Alors pourquoi dit-il cela ?

Parce que tout simplement il y a une convention de l'État et de La Poste nationale qui stipule qu'en QPV, La Poste ne sera pas fermée, parce que cela touche un public fragilisé qui en a besoin.

C'est ce qu'étaient venus dire les salariés et les populations ce matin à Monsieur le Maire, mais il ne les a pas reçus.

Alors, évidemment, Monsieur le Maire essaye de noyer le poisson en disant que cela ne se passe pas qu'à Alès mais dans 170 autres villes. Oui, il y a bien d'autres fermetures de programmer. Et 30 ans en arrière, quasiment tous les gouvernements ont participé à cette logique-là.

Mais aujourd'hui, il précise que les collègues de Monsieur le Maire, députés, sénateurs, députés européens y compris à l'Assemblée nationale et au Sénat, continuent de voter la déréglementation, les directives européennes qui conduisent à cela ! Il faut le rappeler quand même.

Alors, oui, il y en a d'autres mais le fait que cette politique est néfaste ne veut pas dire qu'il n'y a rien à faire.

Monsieur Jean-Michel SUAU dit avoir donné la solution qui est de demander cette mesure dérogatoire.

Il rappelle que Monsieur Max ROUSTAN s'y était engagé. Il y a eu certes passation de pouvoir et il comprend qu'il n'a donc pas pu le faire, mais aujourd'hui, Monsieur le Maire, Christophe RIVENQ, est au manche et il lui reste un peu plus de dix jours pour le faire. C'est de sa responsabilité.

Car qu'est-ce qu'il en est derrière tout ça ? Parti comme c'est parti, et non, il n'y en a pas pour 10 ans, l'objectif est qu'il n'y ait qu'une poste sur Alès. Et cela veut dire que Clavières, demain, va disparaître, car ils sont en route sur ce projet aussi.

L'enjeu est de résister et de se battre, comme l'ont fait, d'ailleurs, les Nîmois, qui ont obtenu gain de cause avec le bureau de poste de Gambetta. Mais, là, la Mairie a été d'accord pour faire ce que leur demandaient les Élus d'opposition.

Alors, pourquoi faut-il défendre le service public ?

Parce que le service public, où que l'on soit, est le même service au même coût quand il y a un coût direct.

Alors, **Monsieur Jean-Michel SUAU** répond, anticipe quelque chose que Monsieur le Maire dira tout à l'heure ou plus tard ... qu'il va y avoir des systèmes, des points de poste, tout un tas d'appellations.

Tout le dispositif est de faire que demain, le boulanger, ou autre commerçant, distribue quatre timbres, etc.

Mais il faut être clair, l'ensemble des services de La Poste et du service public ne seront pas rendus aux Alésiens.

Par exemple, lorsque vous recevrez des colis, ce n'est pas La Poste qui les distribuera il faudra se déplacer. Les personnes âgées, les gens fragilisés, devront se déplacer.

Monsieur Jean-Michel SUAU dit connaître le dossier et peut-être mieux que ne le croit Monsieur le Maire.

L'argument repris par ce dernier pour justifier la fermeture est de dire « Oui, mais la consommation baisse ».

Pour **Monsieur Jean-Michel SUAU**, « qui veut tuer son chien, l'accuse de la rage ».

Cela a commencé, dans ce quartier, par la fermeture de La Poste le samedi matin. Évidemment, les gens qui travaillent toute la semaine, et La Poste fermant ses portes à 16h, n'ont pas d'autre choix que d'y aller le samedi. Mais, fermée ! Cela revient à créer les conditions de la réduction de l'activité même.

Mais mieux que ça, c'est qu'aujourd'hui, nombre de services pourraient être assurés par La Poste, mais ne le sont pas parce qu'il y a l'ouverture à la concurrence et à la privatisation, à commencer, par exemple, par Chronopost. Ce n'est plus La Poste qui le gère, c'est l'extérieur. Autrement dit, toute cette activité va au privé.

Alors le danger du privé, c'est quoi ?

Avec La Poste, que vous habitez ici ou à Saint-Paul-la-Coste, ou ailleurs, tout le monde paye le même coût pour le même service. Mais demain, avec des opérateurs privés, ce sera fini.

Les grands groupes vont faire de l'argent sur le dos des gens, sans pour autant rendre les services. Cela va coûter plus cher à la société et les lobbies vont y gagner.

Monsieur Jean-Michel SUAU redit à Monsieur le Maire qu'il a aujourd'hui 10 jours pour faire cette démarche dans laquelle s'était engagé Monsieur Max ROUSTAN, précisant par ailleurs qu'il avait apprécié sa démarche.

Il poursuit son propos sur le deuxième point abordé par Monsieur le Maire, le marché de l'Abbaye.

Il y avait effectivement besoin d'un nouveau marché.

Il n'épiloguera pas les questions qui se sont posées, ni ne portera d'appréciation personnelle sur la qualité, ou non, architecturale, les goûts et les couleurs se discutant. C'est l'expérience des commerçants et des usagers qui fera la meilleure expertise. Il n'a pas de débat là-dessus.

À une époque, un certain nombre de choses ont été dites sur le précédent marché.

C'est Monsieur Alain FABRE qui avait engagé ce projet et à l'époque, il y avait un avis très négatif sur le sujet.

Par contre, **Monsieur Jean-Michel SUAU** indique qu'il y a un domaine qui le surprend et qui l'inquiète un peu, les échos sur les augmentations de tarifs pour les commerçants et notamment l'augmentation du tarif de l'emplacement.

Alors, il pense que Monsieur le Maire va sûrement en dire un peu plus, mais que cela est quand même inquiétant.

Des commerçants lui ont rapporté que les tarifs passeraient du mètre linéaire au mètre carré, que le prix de la place triplerait, Il n'en sait rien et demande à Monsieur le Maire de l'éclairer sur ce sujet.

Il pense que ce serait un peu dommageable parce qu'il y a besoin de dynamiser fortement le centre-ville. Il est évident que le marché a un rôle important, notamment pour toutes les rues adjacentes, en termes de dynamique commerciale car chacun sait déjà que le commerce local est fortement en difficulté.

Autre point surprenant pour **Monsieur Jean-Michel SUAU** de la part de Monsieur le Maire étant quand même connecté, High-Tech sur le sujet, et Alès venant d'être classée comme la troisième ville de France la plus chaude dans des perspectives 2030, 2050, 2100, est que ce grand bâtiment public, ce marché, ne se soit pas inscrit dans cet effort de production énergétique décarbonée concernant la production d'énergie.

Cela aurait été un moyen d'alimenter, directement ou indirectement, au travers des subsides financiers, même s'ils ne sont pas très élevés, que les opérateurs privés ou autres rachètent, pour pouvoir alimenter ou financer une climatisation qui est sûrement indispensable et nécessaire.

Il croit que c'est un élément qui mérite réflexion parce qu'une structure comme celle-là, dans le cadre d'une modernité aujourd'hui. C'est quelque chose d'assez répandu, y compris où il y a un projet de loi qui dit que dans toutes les grandes surfaces il faudra avoir installé des panneaux solaires sur les zones notamment de parking, etc. Il trouve donc ça un petit peu dommage.

Alors, il est toujours temps de rattraper le coup.

Il rappelle, par exemple, que lorsqu'avec ses colistiers, il avait proposé, il y a déjà fort longtemps, les minibus en ville, on leur avait ri au nez, puis il y en a eu 1, et maintenant, il y en a 3.

Ce qui prouve qu'il y a intérêt, peut-être, à écouter davantage l'opposition.

C'est bien dommage pour les commerçants qui vont en subir les contrecoups mais surtout pour les Alésiens qui seront les usagers.

Enfin, **Monsieur Jean-Michel SUAU** précise que ses collègues Monsieur Paul PLANQUE, Mesdames Béatrice LADRANGE et Naïma GUERNINE, sont très intéressés par les affaires municipales.

Il indique que ces derniers l'ont délégué pour être, là, en séance pendant qu'ils sont, eux, à l'Espace Cazot, en ce moment même, avec beaucoup de monde, pour discuter avec des centaines d'Alésiens, au travers d'une consultation, afin d'élaborer le projet pour Alès. Il croit donc que c'est quelque part le signe d'une volonté de s'occuper des affaires municipales et de répondre aux besoins des Alésiens.

Ils l'ont délégué pour être présent en Conseil Municipal, ce qu'il fait avec grand plaisir, et remercie Monsieur le Maire d'avoir intégré dans son propos premier l'ensemble des questions qu'il voulait traiter, ce qui lui permet évidemment de lui répondre.

Cependant, il s'interroge sur la concomitance des dates, du 23, mais que c'est Monsieur le Maire qui maîtrise les calendriers dont celui du Conseil Municipal et ne souhaite pas polémiquer sur le fait qu'il ait décidé de mettre ce Conseil Municipal à cette date, peu importe.

Dernier point, plus concret.

Monsieur le Maire lui signifie qu'il a normalement 3 minutes de temps de parole et que cela fait 25 minutes qu'il parle, précisant qu'à La Région, lui, a 4 minutes sur une journée en tant que chef d'un parti d'opposition. C'est la démocratie locale maintenant.

Monsieur Jean-Michel SUAU lui répond qu'il pense qu'il a bien compris qu'il parlait pour tout le monde.

Il indique que Monsieur le Maire a reçu, il y a déjà quelques temps, un courrier de la Fédération régionale des mineurs CGT, comme d'ailleurs nombre de collectivités d'Alès Agglomération.

Dans cette lettre, il lui était demandé de faire en sorte que la collectivité se positionne à l'endroit de Filieris, la sécurité sociale minière, pour qu'elle s'engage avec les moyens nécessaires pour la poursuite des activités de l'ensemble des structures qui relèvent aussi bien des centres de santé, de l'aide à domicile, ..., enfin tous les dispositifs afférents et gérés par Filieris.

De nombreuses collectivités se sont déjà positionnées sur ce sujet. Il croit qu'il serait à l'honneur de la Ville d'Alès où il y a quand même un nombre de ressortissants de la houillère et un centre de santé au Faubourg du Soleil, de faire voter la volonté de se positionner sur ce dossier. Il y va de l'intérêt des ressortissants de la Houillère, qui sont de moins en moins nombreux pour des raisons objectives, la possibilité de l'ouverture au régime général et pour tout un chacun de pouvoir bénéficier de l'ensemble de ses prestations.

Monsieur Jean-Michel SUAU pense donc que le Maire d'Alès devrait répondre positivement à cette sollicitation, qui n'est pas directement de lui, mais qu'il relaie, parce que c'est la Fédération régionale des mineurs qui en est porteuse.

Monsieur le Maire indique qu'il est, comme à chaque fois depuis 30 ans, abasourdi, par les bêtises et les contre-vérités que Monsieur SUAU peut asséner à l'Assemblée comme des vérités, parce qu'il parle fort, avec conviction, laissant penser à la population que Monsieur Max ROUSTAN, à son époque, lui aujourd'hui et les Élus de la majorité ici présents, seraient désintéressés de tout, laisseraient la Ville périliter, soutiendraient le grand capital, seraient d'affreux hommes/femmes de droite, et qu'eux seraient les gentils renvoyés à plusieurs reprises par la population dans leur 22, et ce n'est pas la dernière fois, allaient sauver le monde.

Monsieur le Maire remercie Monsieur SUAU, de lui conférer autant de pouvoirs. Il ignorait en avoir autant et le remercie de le lui rappeler aujourd'hui.

Première affirmation de Monsieur SUAU.

En tant que Maire, il peut faire changer les périmètres des quartiers Politique de la ville et y faire entrer La Poste.

Et là, si Monsieur SUAU suivait les affaires municipales, depuis plus de 30 ans qu'il est élu, il aurait su les difficultés qu'il y a eu à obtenir des quartiers QPV dans leur format actuel, pour lesquels Monsieur Max ROUSTAN, Maire à l'époque, et lui-même se sont battus pour justement agrandir ces quartiers. Sauf que les ministères de la ville, de gauche comme de droite, avaient mis des critères en place. C'était des carrés de 100 mètres par 100 mètres, avec des critères de pauvreté, de demandes d'emploi, ... à tel point que des communes, comme Cendras qui n'est pas parmi les communes les plus richement dotées d'Alès Agglomération, ont été sorties, tout comme Saint-Julien-les-Rosiers, beaucoup plus riche, sortie, Rousson et Saint-Martin-de-Valgalgues sorties. Il reste, aujourd'hui, d'après les critères nationaux, quelques quartiers d'Alès comme les Cévennes, les Prés Saint Jean, Tamaris, La Royale, Rochebelle, une partie du centre-ville et un peu Les Promelles. Tout le reste s'appelle des veilles actives.

Il n'est pas possible pour lui, même en écrivant à Dieu le Père, de changer les limites des quartiers Politique de la ville.

Le 5 décembre 2024, Monsieur Max ROUSTAN avait dit, ici, ce que Monsieur Jean-Michel SUAU a eu l'amabilité de rappeler, qu'il avait demandé, au motif que la plupart des usagers du bureau de poste de Tamaris provenaient des quartiers QPV, Tamaris, mais aussi les Cévennes, etc... que ce bureau devait être compté comme un quartier en QPV, même s'il n'y était pas localisé, les populations fréquentant ce bureau provenant des QPV.
C'est écrit dans son courrier noir sur blanc.

Monsieur le Maire lit : « *De surcroît, je souhaite vous rappeler que les usagers du bureau de poste de Tamaris sont nombreux et ne se restreignent pas uniquement au quartier de Tamaris, qui est un quartier prioritaire de la ville. En réalité, il englobe également les résidents du quartier des Cévennes, pleinement intégrés dans le dispositif de la ville, etc. Il est donc une impérieuse nécessité de préserver ce service public qui revêt une importance capitale au quotidien.* »

Monsieur Max ROUSTAN, à l'époque a écrit cela aux ministres, aux directeurs qui n'en ont rien eu à faire. Il y a des lois, et ils lui ont dit, si votre affaire est en QPV, oui, hors, QPV, non !

Alors, il est possible après d'être en désaccord avec cela, précisant être en désaccord avec cela, tout comme Monsieur SUAU, mais la vérité est, il le redit, que la dérogation ne marche pas. Il rappelle qu'ici, dans une ville dont le service public a été plus qu'étendu en 30 ans, où tout a été municipalisé, ils se sont toujours battus les premiers pour défendre tous les services publics.

Monsieur le Maire souligne donc que les leçons de service public à d'autres, qu'eux font en sorte de privilégier et de maintenir l'emploi public là où d'autres privatisent les services municipaux.

Par contre, le nouveau Front Populaire qui a réclamé, à corps et à cris pendant des mois, d'être nommé à Matignon parce qu'ils étaient majoritaires, que fait-il à Paris ? Que ne propose-t-il de loi pour interdire à La Poste de fermer des bureaux de poste ?

Il faut donc arrêter là-dessus. Tout a été fait.

Madame Martine MAGNE, ici présente, assiste à tous les comités. Tout a été fait. Toutes les villes de France ont tenté cela. Il n'y a eu aucune dérogation donnée hors QPV pour les maintiens des bureaux de poste, information vérifiée.

Deuxième sujet, le marché de l'Abbaye.

Monsieur le Maire remercie Monsieur SUAU, d'avoir dit qu'il ne jugeait pas quelque chose quoi n'est pas ouvert.

Il souligne que Monsieur SUAU a parlé du chaud, du froid, de l'énergie renouvelable, etc... et indique qu'en fait, il ne suit rien, qu'il est au Conseil Municipal, mais doit s'amuser sur sa tablette ou son téléphone pendant la présentation des sujets, et qu'il ne lit pas les délibérations.
Il tient donc à lui rappeler deux, trois éléments.

Le premier élément est qu'en matière d'énergie renouvelable, ce marché est branché pour le chaud et le froid sur le réseau de chaleur biomasse de la Ville. Cela a été délibéré dans cette assemblée. Il a même été demandé des subventions pour brancher le marché au réseau de chaleur. C'est donc la biomasse bois qui va chauffer le marché de l'Abbaye.

Deuxièmement, a été évoquée la production d'énergie.

Monsieur le Maire rappelle que ni Monsieur Max ROUSTAN, ni lui-même, n'ont construit ce marché mais indique qu'ils ont réfléchi à la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques. Il est donc ce qu'il est. La superstructure a été maintenue.

Il se trouve que vu la surface, le toit ne peut pas accepter de panneaux photovoltaïques sans mettre des piliers dans le marché. Donc cela était exclu.

L'été, il va être rafraîchi, non climatisé, mais rafraîchi. Il y fait par ailleurs actuellement une température très agréable.

Quant aux tarifs.

Monsieur le Maire dit avoir entendu qu'ils seraient trois fois, dix fois, cent fois plus chers !

Il rappelle à Monsieur SUAU qu'il a voté les tarifs et encore une fois lui demande où il se trouve quand il est au Conseil Municipal.

Les tarifs du marché de l'Abbaye ont, non seulement été présentés et votés ici même il y a maintenant plus de six mois, lui précisant qu'il les a votés, mais, qu'en plus, tous les ébayers ont signé une convention, un AOT, qui leur donne leur mètre et donc les tarifs.

Alors, c'est sûr, certaines choses augmentent. Cela a été gratuit pendant deux ans et demi sur le marché provisoire, car vu son état désastreux il était honteux et donc pas question de faire payer un tarif super cher pour ce marché.

Mais, il y a des règles en France indique **Monsieur le Maire** et il ne peut pas changer les lois comme cela. Il y a un parlement, le Conseil Municipal, et à partir de ce moment-là, en fait, il est soumis. Il a été fait le choix de gérer cela en régie directe avec les parkings, les foires et les marchés, ce que ses prédécesseurs, Messieurs Roger ROUCAUTE et Gilbert MILLET avaient privatisé, à l'époque, à une société privée SAPX qui avait dans son contrat la possibilité chaque année d'augmenter les tarifs de 2%. Aujourd'hui, si ce contrat instauré par le Parti Communiste était encore en place, le calcul fait, les tarifs payés seraient à peu près des tarifs de stationnement égaux à ceux de Saint-Tropez ou Palavas.

Donc, en 1996, voyant cela Monsieur Max ROUSTAN a viré la SAPX et a racheté la concession. Les extensions d'emplacements payants ont été stoppées, la gratuité a été laissée entre midi et deux et les tarifs n'ont jamais été touchés jusqu'en 2017.

Alors, certains disent « Pourquoi le parking n'est pas gratuit ? ».

Monsieur le Maire rappelle que c'est l'argent des contribuables. Il y a des lois et cela signifie que le Budget annexe Régie, Foires et Marchés doit être équilibré avec ses recettes propres, soient les étals, les terrasses, les parkings.

Aussi, les loyers aujourd'hui sont calculés avec des évaluations faites par France Domaine, qui, en fonction des investissements et de la nature des biens, fixe des loyers minimums.

Ainsi, des tarifs progressifs ont été créés dont certains plus élevés pour les boutiques traversantes. Tout cela a été vu avec les ébayers. Il faut arrêter avec ça, surtout quand ces tarifs sont votés au Conseil Municipal, alors ne faites pas semblant tout d'un coup de les découvrir.

Les tarifs du marché de l'Abbaye sont plus élevés qu'avant, oui. Ils ne sont pas triplés et sont négociés avec tous les ébayers qui ont signé l'AOT.

Pour la chaleur.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Max ROUSTAN, grand défenseur du développement durable sur Alès, a renaturé, en 30 ans, 100 hectares sur la Ville d'Alès, intramuros, hors Grand rue Jean MOULIN.

Il explique que la Grand rue Jean Moulin, quant à elle, est un projet de renaturation, parce qu'effectivement Alès est une ville chaude, rappelant aussi au passage que ce n'est pas la majorité actuelle, dans les années 50, 60, 70, qui avait construit cette dalle, ce goudron, ce béton.

Il précise donc avoir démolit et dégoudronné, diminué la place de la voiture pour augmenter la place des piétons et renaturé.

Grâce à ce travail de renaturation, la température a baissé de 4 degrés, notamment avec un revêtement en béton activé jaune qui restitue beaucoup moins la chaleur le soir que le goudron noir.

Les fontaines créées et mises en place par Monsieur Max ROUSTAN, Places du Temple, Henry Barbusse, Gabriel Péri, le Gardon retravaillé, Alès Plage tout cela, c'est de la fraîcheur !

Il souligne qu'Alès a la chance d'avoir un gardon, d'où la création de promenades, précisant, par ailleurs, que l'eau a été testée et n'a jamais été aussi bonne, le rejet d'assainissement qui la pollue un peu ayant été identifié.

Des arbres ont été plantés un peu partout dans la Ville, et d'autres choses vont se faire.

La Ville a le label « 4 Fleurs » et la « Fleur d'Or ». Pourquoi la « Fleur d'Or » ? Ce n'est pas pour le fleurissement, mais pour les arbres, les politiques d'arbres.

Monsieur le Maire indique avoir aussi appris une chose : les navettes gratuites ont été mises en place sur proposition de l'opposition. Alors là, il lui en tombe une !

Il rectifie et précise que c'est Monsieur Max ROUSTAN qui a installé la première navette gratuite, et lui, en tant que Président d'Alès Agglomération, les 2 dernières.

Et, dernier point, la Fédération des mineurs et retraités.

Monsieur le Maire indique avoir reçu le courrier de la Fédération des mineurs, de Monsieur IFFERNET, pour lequel il a beaucoup de respect.

Il rappelle que Monsieur Max ROUSTAN, député à l'époque, a défendu le régime social minier et que ce sont les gouvernements de gauche, comme sûrement de droite d'ailleurs, qui ont tué le système.

Il dit ne pas être d'accord avec Filieris et être l'un des rares, par ailleurs, à dénoncer auprès du Président de Filieris un système qui a été conçu aujourd'hui pour faire disparaître la sécurité sociale minière petit à petit.

Il souligne qu'actuellement, Filieris, dans l'Agglomération, ferme des maisons, ce qui le met très en colère, comme à Saint-Florent-sur-Auzonnet, avec la volonté de rapatriement sur Les Mages, mais qui va finir en fait à Saint-Ambroix qui se pose la question pour fermer, comme à la Grand Combe, à côté du centre de santé, et comme à Alès ... parce que Filieris fait du business. Ce n'est pas la droite, Filieris !

Monsieur le Maire Honoraire, Max ROUSTAN, se rappelle avoir négocié avec eux, la création d'un poste santé aux Prés-Saint-Jean. Donc, trois appartements ont été rénovés, meublés et mis gracieusement à leur disposition, ainsi qu'une secrétaire.

Au bout de six mois, ils l'ont informé de leur départ indiquant ne pas avoir assez de patients, et donc d'argent, et ils ont fermé la porte. Il ne reste que les infirmières. Voilà ce qu'est Filieris, une machine à « pognon ».

Monsieur le Maire indique qu'il a écrit son soutien et qu'il pourrait proposer, ce jeudi un soutien communautaire, puisque ça dépasse la Ville d'Alès, a encore plus de force pour dire son soutien.

Il précise ne pas faire de vote, ce jour, étant donné que la majorité des opposants sont absents. Ce n'est pas raisonnable.

Il le redit, il est d'accord et a écrit son soutien. Il rappelle aussi qu'aux États Généraux de la Santé cela fait partie des principales demandes, voire exigences. Exigences !

Mais qui a fermé la mine à Alès ? Vous n'avez plus de mémoire là ? François M ? C'est sous la gauche, Pierre M ? Il faut arrêter à un moment de culpabiliser.

Monsieur le Maire Honoraire, Max ROUSTAN demande qui a fermé les lignes de chemin de fer ? Il rappelle que c'est un autre communiste, ministre à l'époque, Monsieur Jean-Claude GAYSSOT.

Monsieur le Maire le redit, Madame Martine MAGNE, Adjointe au Maire, ici présente, qui le représentait à la Commission départementale de la présence de La Poste, s'est opposée par 2 fois à la fermeture de ce bureau de poste.

Madame Martine MAGNE précise que Madame LEVASSEUR, représentante de l'État, est présente à cette Commission.

Monsieur le Maire demande à Monsieur SUAU d'arrêter de crier, que ces méthodes-là, c'était en 1825 au Parti communiste, quand on leur apprenait à monter sur les tables, ou en 1995.

Il engage l'assemblée à lire 2 livres : « L'inattendu » de Monsieur Max ROUSTAN et « La meute » de Monsieur Jean-Luc MELENCHON, et qui, après les avoir lu comprendra où est le sens du développement et où est le sens de l'avilissement.

Il suffit de lire ces 2 bouquins pour comprendre qu'à un moment, si les gens ne veulent plus de Monsieur SUAU et de ses camarades, ici comme ailleurs, ce n'est pas pour rien.

I. ASSEMBLÉES

Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 7 avril 2025

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 7 avril 2025.

Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal de la séance du lundi 7 avril 2025.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 7 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

DGA RESSOURCES

II. FINANCES

1 - Compte de gestion du Receveur principal pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire propose de présenter tout d'abord le compte administratif et de voter ensuite le compte de gestion.

2 - Compte Administratif 2024 - Budget général et Budgets annexes

Monsieur le Maire indique que le Compte Administratif 2024 est le bilan financier de l'ordonnateur établi à partir de sa comptabilité et qu'il présente les résultats de l'exécution du Budget 2024.

Il explique qu'il est question du compte administratif 2024 arrêté au 31 décembre dernier, que ce n'est pas le budget 2025.

Il informe que l'année 2024 s'est bien déroulée pour la Ville d'Alès. Il tient donc à féliciter les Élus pour leurs responsabilités, les services, pour leur diligence et qui ont permis, d'un point de vue général, en 2024, de ne fermer aucun service public municipal, de ne pas diminuer d'un centime l'investissement public, de ne pas renouveler un seul contrat et de mettre en place le projet de territoire, sans augmenter les impôts.

Dans la situation difficile dans laquelle se trouvent les collectivités, la Ville d'Alès en 2024, et ce sera à peu près la même chose en 2025, a réussi grâce aux efforts de tous.

Pas un centime diminué sur les subventions, alors que nombre de collectivités ont diminué, ni sur l'investissement, notamment avec le marché entre autres. Pas un impôt augmenté. Bravo.

A - BUDGET GÉNÉRAL

Cela permet d'avoir un excédent de recettes, compte tenu des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement, de + 6 767 381,61 €.

Le Compte Administratif de la Commune d'Alès présente pour son Budget Général les résultats suivants :

⇒ Dépenses 2024 =	- 69 710 257,55 €
⇒ Recettes 2024 =	+ 76 188 092,68 €
⇒ Reprise résultat 2023 =	+ 3 179 775,48 €
⇒ Résultat 2024 =	+ 9 657 610,61 €

Dans le détail :

1) Fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** 2024 s'élèvent à 48 244 277,71 € et connaissent une augmentation de + 3,09% (+ 1 446 552 €), par rapport à 2023.

- Les dépenses de personnel représentent 43,36% du total des dépenses de fonctionnement (soit 22 367 307,44 €) et sont en progression de +2,44%.

Monsieur le Maire indique que cette progression s'explique par :

- une augmentation des mesures indiciaires de 5 points à compter du 1^{er} janvier 2024, soit 232 962 €,
- une régularisation de la GIPA2023 sur 2024 (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat), soit 31 900 €,
- et la prime pouvoir d'achat (uniquement sur 2024), soit 143 000 €.

Monsieur le Maire précise que ce qui le met en colère n'est pas le fait que ces dépenses augmentent, tant mieux pour les agents, c'est que ce sont des décisions exogènes.

Au moment où les administrations sont librement administrées par les Élus, l'État décide comment consommer la moitié de leurs dépenses, comme celles qui concernent le personnel. Ce sont la GIPA (*garantie individuelle du pouvoir d'achat*), la garantie de l'augmentation des points indiciaires, 230 000 €, la prime pouvoir d'achat, 143 000 €, etc ..

Ce sont des dépenses décidées par d'autres sur l'argent de la collectivité et sans leur donner les moyens de les faire. Mais la collectivité l'a fait d'où cette augmentation.

- Les charges à caractère général qui regroupent les dépenses liées aux contrats d'entretien et de maintenance, à la fourniture d'énergie (carburant, électricité...), aux prestations de service, représentent 24,92% du total des dépenses de fonctionnement (soit 12 023 280 €).

Elles connaissent une légère diminution de -3,24% par rapport à 2023, en raison notamment de la baisse des coûts de l'énergie électrique.

Donc là, la collectivité est gagnante mais ce n'est pas sûr qu'en 2025 ce soit la même chose.

- Les subventions versées représentent 8,53 % des dépenses de fonctionnement. Elles sont donc maintenues.

- la subvention du CCAS, qui s'élève en 2024 à 2 024 235 €, augmente par rapport à 2023 de + 134 235 €,

- les subventions d'aide aux associations atteignent 2 089 487 €, soit une diminution de – 45 282 € par rapport à 2023 due uniquement au fait que l'Olympique d'Alès-en-Cévennes est passée de National 2 à National 3, ayant un contrat d'objectifs cela a baissé leur subvention de 45 000 €. Toutes les autres associations ont eu leurs subventions à minimum maintenues, ou créées, ou augmentées pour certaines d'entre elles.

- L'attribution de compensation versée à la Communauté Alès Agglomération représente, en 2024, la somme de 5 479 563 €, soit 11,36% du total des dépenses réelles de fonctionnement.

Elle connaît une hausse de + 3,01% qui s'explique par la régularisation définitive de l'AC 2023.

- Les charges financières représentent une faible part du total des dépenses de fonctionnement : 2,81% (soit 1 355 188 €).

Elles augmentent de +15,22% en 2024, du fait de la hausse globalisée des taux variables.

- Enfin, les diverses charges de gestion courante et les charges exceptionnelles représentent 3,07% du total des dépenses de fonctionnement (soit 1 482 162 €) et regroupent :
 - les indemnités aux Élus,
 - les créances admises en non-valeur et titres annulés,
 - les contributions obligatoires aux organismes de regroupement,
 - la participation au fonctionnement des écoles privées.
- Une provision est constituée à hauteur de 587 000 € pour le risque constitué par les irrécouvrables de l'abattoir (liquidation Alès Viande).

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 56 629 044,15 €

Par rapport à 2023, ces recettes connaissent une augmentation de + 4,42%, soit + 2 396 375 €. Cette augmentation est principalement due au fait de l'augmentation de la population (+ 963 habitants en 2024), puisque les dotations globales de fonctionnement sont aussi liées à la population DGF, et l'autre moitié à l'augmentation de la dotation politique de la ville.

Ce sont les seules dotations de l'État qui ont augmenté l'an dernier. Tout le reste a baissé.

Monsieur le Maire indique qu'il est à noter aussi que la Ville d'Alès a une DGF supérieure à la moyenne de la strate, contrairement aux dépenses de fonctionnement qui sont, quant à elles, très inférieures à la moyenne de la strate.

Cela signifie que fiscalement, il n'y a pas tellement de recettes fiscales sur la Ville d'Alès, ni de compensation et qu'elle a plus de dépenses.

Alors, ceci n'est pas lié qu'à Alès, puisqu'Alès n'est pas la ville la plus pauvre de France, contrairement à ce qu'il entend un peu parfois.

Mais ça veut dire que les villes du Languedoc, généralement, sont les plus dotées pour compenser, justement, cette pauvreté au niveau du revenu fiscal de référence.

Et il se trouve qu'en dépenses de politiques publiques, il le rappelle souvent, ce sont 1 200 €/habitant pour la Ville d'Alès contre 4 500 €/habitant pour les dépenses de fonctionnement pour la Ville de Puteau, de même taille. Il y a juste quelques sièges sociaux de différence entre les deux Villes !

Comment évoluent les principaux postes de recettes ?

• La Fiscalité

Les recettes fiscales représentent 53,45% du total des recettes et connaissent, par rapport à 2023, une augmentation de + 4,28% (+ 1 241 374 €).

Pour rappel, l'actualisation forfaitaire 2024 des bases locatives cadastrales (industrielles et habitat) est de + 3,9%.

Les recettes fiscales ont deux composantes :

- le produit des taxes locales (Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires et Taxes foncières) = 29 047 710 €,
- les compensations des exonérations fiscales (accordées par le législateur) qui représentent 1 222 324 €.

• La Dotation Globale Forfaitaire (DGF)

Elle correspond à 31,18% du total des recettes de fonctionnement et connaît une augmentation de + 4,16% (soit + 705 401 €), imputable notamment à l'évolution positive de la population alésienne (+ 963 habitants en 2024).

Cette DGF est en 2024 de 397 € / habitant, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale de la strate (200 € / habitant).

Les composantes de la DGF sont toutes trois en augmentation :

- Dotation de Solidarité Urbaine (8 615 123€) : + 6,23%, (soit + 505 045 €), par rapport à 2023,
- Dotation Forfaitaire (7 136 637 €) : + 1,45% par rapport à 2023 (soit + 101 791 €),
- Dotation Nationale de Péréquation (1 903 034 €) : + 5,46% (soit + 98 565 €).

- Le 3^{ème} poste de recettes consiste en diverses Taxes (chapitre 73)

Ces taxes représentent 7,04 % du total des recettes, soit 3 986 794 € et connaissent globalement une légère baisse de -0,17 %.

Deux postes sont en baisse :

- la Taxe sur la Consommation finale d'Électricité : (957 551 €) : -17,17%,
- les Droits de place (232 382 €) : -2,13 %.

Postes en augmentation :

- la Dotation de Solidarité Communautaire (400 869 €) : + 7,96%,
- les Taxes Locales sur la Publicité Extérieure (443 138 €) : + 8,57%,
- le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) (537 791 €) : +15,02%,
- les Droits de Mutations, perçus sur les transferts de propriété (1 383 103 €) : +4,70%.

- Le 4^{ème} poste de recettes est constitué par les produits des services et du domaine et les revenus des immeubles : 2 472 136 €

Ces recettes, qui représentent 4,37% du total des recettes de fonctionnement, sont en augmentation de 10,50% par rapport à 2023 (soit + 234 869 €).

- Les remboursements de personnel (Contrats aidés, personnel mis à disposition des associations, des budgets annexes ou d'Alès Agglomération) : 939 469 €

Ces recettes, qui constituent 1,66 % du total des recettes de fonctionnement, diminuent en 2024 (-13,87%)

- Les participations diverses (État, Département, participation des commerçants, remboursement d'assurance) : 970 417 €.

Ces recettes, qui représentent 1,71% des recettes de fonctionnement, augmentent en 2024 (+45,41%).

Il ne réexplique plus les nouveaux paniers fiscaux depuis la réforme de la taxe d'habitation. Comme tout le monde sait, la taxe foncière revient à la Ville, celle du Département de l'époque. Il rappelle que c'est quasiment le dernier impôt, qui n'est pas un impôt ménage mais un impôt propriétaire, puisque les ménages non propriétaires n'ont aucun lien fiscal avec les communes. Le seul lien fiscal aujourd'hui, ce sont les propriétaires qui l'ont sur la taxe foncière, qui n'est pas un impôt local au sens de la taxe d'habitation mais un impôt lié au patrimoine qu'encaissent certes les communes mais pas que. Il faut quand même l'avoir dans un coin de sa tête.

Cela signifie que les communes n'ont plus aucun levier fiscal. L'État les a sous son joug, et il suffit qu'il serre un peu la vis et le service public ferme.

- Le dernier poste de recette concerne la reprise des irrécouvrables de la REAL :

Cette reprise de provision s'élève pour 2024 à 50 445 €.

Il est donc constaté un résultat de fonctionnement de + 10 621 789,42 €.

L'Épargne Brute (CAF : *Capacité d'Autofinancement*) pour 2024 est égale à + 8 965 000 € et l'Épargne Nette (CAF nette) s'élève à + 4 154 000 €.

2) Investissement

En 2024, les dépenses d'Équipement réalisées par la Collectivité s'élèvent à 9 109 600 €, soit 213 € par habitant.

Il faut aussi ajouter à ces réalisations 5 447 140 € de reports, soit un total (réalisations + reports) de 14 556 741 € dans lequel on y retrouve notamment le marché de l'Abbaye. C'est le record historique d'investissement pour la Ville d'Alès qui de plus va se désendetter contrairement à l'Agglomération. Ce n'est pas un choix mais une bonne gestion.

- En 2024, création d'une AP/CP - NPNRU - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, pour un montant mandaté de 295 724 €

- Les autres opérations importantes de 2024 sont :

- l'aménagement extérieur de l'Abbaye pour 409 230 €,
- l'aménagement des Halles de Bruèges pour 154 739 €,
- les aménagements « Mon Quartier dans ma Ville » pour 642 574 €.

Monsieur le Maire souligne que le travail ne se fait pas que sur le centre-ville. Aucun quartier n'est oublié, il n'y a pas de quartier abandonné sur Alès n'en déplaise à certains médias nationaux, comme France Inter qui a fait un reportage scandaleux, lamentable vis-à-vis de la population du quartier de Rochebelle soit disant abandonné.

Un quartier abandonné comme Rochebelle, **Monsieur le Maire** espère, qu'en France, il y en a beaucoup.

Il ne va pas dire tout ce qui y est fait du Musée PAB au Pôle Culturel Scientifique de Rochebelle, aux 5 millions de travaux dans les réseaux, à la salle en création après rachat de l'ancienne école Saint-Éloi, à l'école du Pansera qui est une école qui fonctionne très bien malgré toutes les nationalités en présence, à la salle Maurice André, aux city-stades, à l'AFPA, aux jardins familiaux, à la trouée de Rochebelle, à la ligne de bus qui passe dans tout Rochebelle et qui va jusqu'à la Royale, à la cantine solidaire, à la Croix Rouge installée dans l'ancienne IME, à la construction de logements sur l'ancien carreau de la mine, ...

Ce qui est abandonné dans certains quartiers et ce contre quoi la Ville se bat, c'est que certains propriétaires privés/marchands de sommeil abandonnent leurs habitants. C'est pourquoi a été mise en place l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) afin de lutter contre cela.

Et, quand les Logis Cévenols achètent de l'habitat privé, abandonné, pour faire des logements sociaux, c'est parce que ce quartier n'est pas abandonné.

Monsieur le Maire ouvre une petite parenthèse et dit que ces journalistes parisiens de France Inter qui viennent faire un peu de politique, comment dire, gauchisante, et il est gentil, donnent une image de la Ville d'Alès à l'extérieur qui est totalement en décalage.

Il y a un maire dans les villes, mais non, les journalistes viennent faire un papier sur la ville et ne prennent même pas la peine de passer un coup de fil au maire pour lui demander ce qu'il en pense. Il y a une désinformation totale dans ce pays !

Il revient au compte administratif, au point *autres opérations importantes de 2024*.

- les travaux de rénovation et extension du Pôle National Cirque de Rochebelle, 517 520 €,
- les réparations et interventions sur Bâtiments communaux divers (2 555 073 €) dont la réhabilitation d'un bâtiment pour l'installation de la Police Municipale (1 347 928 €), le réaménagement de Mairie Prim'_amélioration de l'accueil du public (1 159 925 €), travaux sur divers bâtiments de la Ville, montant : 696 213 €.

En ce qui concerne le réaménagement de Mairie Prim', **Monsieur le Maire** informe que, cet après-midi même, le DRAC est venu apposer le label « Patrimoine du 20^{ème} siècle ».

- Les autres dépenses d'équipement correspondent à des postes récurrents. Il s'agit :

- des grosses réparations de voirie (490 262 €),
- du programme de rénovation des écoles (713 578 €),
- de l'amélioration de l'Environnement Urbain (85 050 €).

Pour financer l'ensemble, **Monsieur le Maire** indique que la Commune bénéficie en 2024 :

- de 3 435 080 € d'excédent 2023 capitalisé,
- de 1 963 968 € de FCTVA (Fonds de Compensation TVA) et de Taxe d'Aménagement,

- de 1 823 820 € de subventions et fonds de concours divers,
- de 400 855 € de produits des amendes de police,
- de 160 402 € de recettes PAE.

La recette d'emprunt levée est de 4 000 000 € et le capital remboursé, en 2024, a été de 4 810 844 €. La Ville a donc déstocké 800 000 € de dette.

L'encours de la dette par habitant est de 871 €, ce qui est inférieur à la moyenne de la strate (990 €/habitant)

On constate un résultat net d'investissement de – 3 854 407,81 €, entièrement couvert par l'affectation du résultat de fonctionnement.

Monsieur le Maire aime à rappeler que si chaque habitant faisait un chèque de 870 €, il n'y aurait plus un centime de dette sur la Ville.

B - LES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire indique que les 3 budgets annexes de la Commune d'Alès présentent les résultats suivants (hors reports) :

Budget Stationnement, foires et marchés

Investissement	Fonctionnement	Total
-337 855 70	-1 141 772,68	-1 479 628,38

Pour rappel, la réhabilitation des Halles de l'Abbaye (marché et parking) est portée par ce budget. Les dépenses d'équipement, financées par un emprunt de 4 000 000 €, s'élèvent, en 2024, à 4 175 081 €.

Il indique qu'il y a un souci sur ce Budget stationnement, foires et marchés, régie municipale, traînant le déficit de la fermeture du marché et du parking. Il y a un déficit cumulé de quasi - 1 500 000 € qui est pris, bien sûr, en consolidé par l'excédent de la Ville, mais cela ne peut plus durer. Il va donc falloir trouver les solutions.

Cependant, une bonne nouvelle est que la réouverture du parking va permettre de retrouver 500 places de stationnement.

Budget Funéraire

Investissement	Fonctionnement	Total
-1 935,59	+297 861,28	+295 925,69

Budget Mercoirol

Investissement	Fonctionnement	Total
-453 754,23	-261 069,87	-714 824,10

C - RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Monsieur le Maire précise que, tous budgets consolidés, les résultats 2024 se résument ainsi (hors reports) :

Investissement	Fonctionnement	Total
-1 757 724,33	9 516 808,15	7 759 083,82

Et avec reports :

Investissement	Fonctionnement	Total
-4 813 807,33	9 516 808,15	4 703 000,82

Monsieur Jean-Michel SUAU, Conseiller Municipal d'opposition, demande à Monsieur le Maire de séparer les votes des budgets.

Avant de quitter la salle et de laisser la présidence à Monsieur le 1^{er} Adjoint, Max ROUSTAN, pour faire voter le Compte Administratif 2024, **Monsieur le Maire** fait voter le compte de gestion.

Il propose d'approuver les résultats du Compte de Gestion 2024 dressés par le Receveur principal, en ce qui concerne le Budget général et les Budgets annexes.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Puis **Monsieur le Maire** se retire pour le vote du Compte Administratif 2024.

Nombre de votants : 36

Budget Général

Votants : 36

Pour : 35

Contre : 1 - M. Jean-Michel SUAU.

Abstention : 0

Budget Régie Stationnement, Foires et Marchés

Votants : 36

Pour : 35

Contre : 1 - M. Jean-Michel SUAU.

Abstention : 0

Budget Funéraire

Votants : 36

Pour : 36 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Budget Mercoirol

Votants : 36

Pour : 35

Contre : 1 - M. Jean-Michel SUAU.

Abstention : 0

Monsieur le Maire revient dans la salle. Nombre de votants : 37

3 - Compte Administratif 2024 - Affectation des résultats - Budget général et Budgets annexes

Monsieur le Maire indique que les instructions comptables M57 et M4 ou prévoient que l'assemblée délibérante après avoir constaté les résultats lors du vote du Compte Administratif, doit se prononcer sur leur affectation, afin de réaliser l'autofinancement de l'année, nécessaire au respect du principe de l'équilibre budgétaire.

Aussi, il propose d'approuver l'affectation des résultats d'exploitation comme suit :

BUDGETS	RÉSULTAT EXPLOITATION	AFFECTATION	MONTANTS EN EUROS
GÉNÉRAL	10 621 789.42 €	1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé	4 964 178.81 €
		110 Report à nouveau	5 657 610.61 €
RÉGIE STATIONNEMENT	- 1 141 772.68 €	119 Report à nouveau	- 1 141 772.68 €
FUNÉRAIRE	297 861.28 €	1068 Excédent de Fonctionnement capitalisé	1 935.59 €
		110 Report à nouveau	295 925.69 €
MERCOIROL	- 261 069.87 €	119 Report à nouveau	- 261 069.87 €

Votants : 37
Pour : 37 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

4 - Décision modificative n°1 au Budget 2025

Le budget primitif étant un document prévisionnel, il est nécessaire pour la Commune d'ajuster en cours d'année ses prévisions. Ces corrections s'effectuent dans le cadre de décisions modificatives, en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de procéder, sur l'exercice 2025, à des virements de crédits internes et des ajustements de recettes et de crédits.

Pour cette première décision modificative, les sections d'investissement et de fonctionnement du Budget général et des Budgets annexes s'équilibrent ainsi :

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)
BUDGET GÉNÉRAL	0,00	0,00

Il n'y a pas d'impact financier, ni budgétaire puisqu'elle s'équilibre à 0.

Il propose d'adopter cette première décision modificative au Budget 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Votants : 37
Pour : 37 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

5 - Admissions en non-valeur et créances éteintes

Monsieur le Maire indique, qu'en tant que mesure d'ordre budgétaire et comptable, l'admission en non-valeur a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable, les créances irrécouvrables.

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise, pour chaque créance, le montant admis.

Le comptable de la Commune n'ayant pu recouvrer divers titres de recettes, **Monsieur le Maire** propose d'admettre en non-valeur et en créances éteintes les montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL Ville n° listes	<i>6541- Créances Admises en Non-Valeur</i>	<i>6542 - Créances éteintes</i>	<i>Total liste</i>
Liste 6978730231	0,00 €	9 555,70 €	9 555,70 €
Liste 6979550031	14 639,40 €	0,00 €	14 639,40 €
Liste 7236990131	17 220,92 €	0,00 €	17 220,92 €
Liste 7312170331	15 977,14 €	0,00 €	15 977,14 €
Liste 7413260131	9 624,64 €	0,00 €	9 624,64 €
Liste 7416390831	25 162,30 €	0,00 €	25 162,30 €
Liste 7416611431	12 309,81 €	0,00 €	12 309,81 €
Liste 7419802031	12 677,49 €	0,00 €	12 677,49 €
Montant total	117 167,40 €		

et de reprendre la provision constituée pour pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de 37 902,66 €.

BUDGET Annexe Régie Stationnement Foires et Marchés n° listes	<i>6541- Créances Admises en Non-Valeur</i>	<i>6542 - Créances éteintes</i>	<i>Total liste</i>
Liste 5457090131	2 857,46 €		2 857,46 €
Liste 6996200031		732,31 €	732,31 €
Montant total	3 589,77 €		

Votants : 37
Pour : 37 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

6 - Octroi de subventions aux Associations (2)

Le versement de subventions permet à la Ville d'Alès de soutenir le tissu associatif garant du dynamisme local.

Ces aides sont subordonnées à une convention liant l'association à la Ville qui étudie les demandes en cohérence avec les actions conduites directement par la Commune.

1) Octroi de subventions spécifiques aux associations sportives

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claude ALBALADEJO, Adjointe au Maire, déléguée aux sports, pour la présentation de ce document.

Madame Marie-Claude ALBALADEJO propose à l'assemblée de voter les subventions spécifiques suivantes aux associations sportives pour un montant total de 130 000 € :

NOM de L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2025
Compte 6574	
Full Contact Cévenol	3 000 €
Du sable dans les yeux	1 000 €
Olympique d'Alès en Cévennes	125 000 €
Office Municipal des Sports	500 €
Vélo Club Alésien	500 €

Ne prennent pas part au vote les membres intéressés par les subventions.

Votants : 37 - Unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

2) Octroi de subventions aux associations diverses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard PALMIER, Conseiller Municipal délégué aux Associations loi 1901, pour la présentation de ce document.

Monsieur Gérard PALMIER indique qu'il s'agit d'attribuer des subventions pour un montant total de 58 210 € aux associations suivantes :

NOM de L'ASSOCIATION	Montant de la subvention
Direction Ressources Financière et Protocole	
Notre Dame des Mines	7 500 €
Cévennes & Cars	8 000 €
Pôle Développement du Territoire - Service Action Cœur de Ville	
UCIA	13 500 €
ACEV	3 710 €
Association Les Guerrières by Isa	2 000 €
Pôle Temps Libre - Service Culture	
Association civile de la Cathédrale St Jean d'Alès	5 000 €
Chasseurs Alésiens	2 500 €
L'Étoile Cévenole	2 000 €
Grand Chœur Languedoc Chansons	10 000 €
Rail et Modélisme en Cévennes	4 000 €

Ne prennent pas part au vote les membres intéressés par les subventions.

Votants : 37 - Unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire informe Monsieur SUAU que les dates des Conseils Municipaux leur ont été communiquées le 31 décembre 2024. Il y a donc 6 mois.

7 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) 2026

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité applique la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur son territoire.

Il indique que la réglementation de la TLPE a été modifiée par l'ordonnance n°2023-1210 du 20 décembre 2023 portant création du titre V du livre IV du Code des Impositions sur les biens et services et diverses autres mesures de recodification de mesures non fiscales.

Les textes s'appuient sur la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances 2025 et sur l'arrêté ministériel du 20 mars 2025 constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la TLPE.

Il souligne que les nouvelles réglementations nécessitent une actualisation de la procédure et du mode de calcul pour la tarification de la TLPE.

Il propose donc d'abroger au 1^{er} janvier 2026, la délibération n°24_03_08 du 24 juin 2024 portant réglementation de la TLPE et d'actualiser la procédure et le barème tarifaire comme suit :

Dispositifs Publicitaires et pré-enseignes :

Désignation	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
non numérique	20,00 €/m ²	37,10 €/m ²
numérique	55,70 €/m ²	111,20 €/m ²

Enseignes :

Désignation	Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
Superficie cumulée	14,00 €/m ²	28,00 €/m ²	56,00 €/m ²

Monsieur le Maire met au vote la délibération.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

8 - Règlement Budgétaire et Financier - Modificatif

Monsieur le Maire indique que le 1^{er} janvier 2024, la Ville a mis en place le Règlement Budgétaire et Financier (RBF), document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable de la Collectivité, valable pour la durée du mandat.

Pour rappel, ce RBF retrace et formalise l'ensemble des procédures budgétaires et financières de la collectivité et notamment les procédures internes de préparation et d'élaboration des budgets, l'organisation interne de l'imputation des dépenses, de l'engagement et du mandatement des crédits, la gestion des investissements et en particulier les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) ainsi que des crédits de paiement (CP), et les modalités de la gestion patrimoniale (inventaire-amortissement) et de la gestion de la dette.

La collectivité ayant engagé une démarche de structuration de ses procédures, et devant mettre en place l'annexe budget vert, il convient de modifier le RBF en rajoutant les chapitres et annexes suivants :

- Chapitre 7 : Les processus budgétaires et leurs 3 annexes
 - Annexes : 1 - Procédure budgétaire préparation budgétaire*
 - 2 - Procédure budgétaire d'exécution de la dépense*
 - 3 - Procédure budgétaire d'achat*
- Chapitre 8 : Annexe obligatoire « Budget vert »

Monsieur le Maire précise qu'en cas de besoin, le RBF sera amené à évoluer pour intégrer de nouvelles contraintes réglementaires ou de nouveaux modes d'organisation.

Il souligne que les gouvernements ont expliqué que les collectivités devaient faire des budgets et des CA verts.

Alors, qu'est-ce qu'un budget vert ? C'est voir, pour chaque décision prise, son implication.

Il explique que pour certaines il voit bien ce qu'il en est comme la renaturation de la Grand rue Jean Moulin ou la lutte contre les pertes énergétiques, mais pour d'autres non comme la mise en place d'un banc public.

Il pense que l'instauration du budget vert va être un emploi quasi à mi-temps d'un cadre A.

Cela ne changera rien aux chiffres, ni aux commentaires mais il va falloir perdre deux fois plus de temps au Conseil pour faire les budgets verts.

Il propose d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville d'Alès modifié.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III. RESSOURCES HUMAINES

9 - Création de postes modifiant le tableau des effectifs

Pour disposer de postes budgétaires suffisants pour répondre aux besoins des services de la Ville et permettre la promotion des agents, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'avancements de grade.

Il pense que ce ne sont pas loin de 200 à 250 agents des collectivités qui vont avoir un avancement de grade. Cela est dû aux notations.

Il propose donc de créer les postes budgétaires au tableau des effectifs de la Ville d'Alès ci-dessous :

Cat.	Grade	Nombre de postes à créer	Temps de travail	Date de création
A	Attaché Hors Classe	1	35h00	24/06/25
A	Ingénieur Principal	1	35h00	24/06/25
A	Ingénieur	1	35h00	24/06/25
B	Technicien	3	35h00	24/06/25
B	Ass Conservation Patri. Pal 2 CI	1	35h00	24/06/25
B	Ass Conservation Patrimoine	1	35h00	24/06/25
C	Adj Tech Principal 1 CI	6	35h00	24/06/25
C	Brigadier-Chef Pal de PM	2	35h00	24/06/25

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

10 - Prime de fin d'année 2025 des agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public des cadres d'emploi des assistants d'enseignement artistique, des professeurs territoriaux d'enseignement artistique et des cadres d'emploi de la filière sécurité

Monsieur le Maire indique que la prime est la même, comme chaque année, et qu'elle ne touche que les cadres d'emplois de la filière sécurité qui sont inéligibles au RIFSEEP.

En vertu de l'article L714-11 du Code Général de la Fonction Publique, conservent l'avantage acquis de la prime de fin d'année, les agents (titulaires, stagiaires et contractuel de droit public) appartenant aux cadres d'emploi des assistants d'enseignement artistique, des professeurs territoriaux d'enseignement artistique et de la filière sécurité.

Le montant individuel de la prime de fin d'année est déterminé au vu d'une grille d'évaluation qui comporte 4 critères valorisés en euros (maladie ordinaire, assiduité, comportement, contrat d'objectif) et sa période de référence est du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Cette prime est versée sur la paie de novembre aux agents présents et entrés dans la collectivité avant le 30 juin de l'année en cours.

Monsieur Jean-Michel SUAU indique que cette prime est programmée chaque année mais demande à Monsieur le Maire s'il va revoir les modes et les critères d'attribution.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'écoute pas. Il y a maintenant 3 ans que le RIFSEEP a été voté et que ce dernier fait qu'il n'y a plus de prime de fin d'année, illégale depuis 1983/1984, sous un gouvernement de gauche dont le Ministre de la fonction publique Monsieur Anicet LE PORS a supprimé, dans le statut, la possibilité, pour ceux qui n'en avaient pas avant, d'avoir des primes de fin d'année.

Il précise donc que la prime n'a pas changée, qu'il y a des critères automatiques et qu'elle ne concerne que les cadres d'emplois de la filière sécurité, police municipale, puisque tous les autres cadres d'emplois ne bénéficient plus de cette prime ayant été intégrée dans le RIFSEEP.

Il propose d'approuver la prime de fin d'année 2025 et le montant de l'enveloppe fixé à 116 534 €.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

11 - Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH)

Monsieur le Maire indique qu'il appartient à chaque collectivité de définir le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager dans la réalisation des prestations d'actions sociales.

Aussi, dans ce cadre, sur proposition de Monsieur Jean-Claude ROUILLON, 5^{ème} Adjoint au Maire, délégué aux Ressources Humaines, **Monsieur le Maire** dit avoir décidé de mettre en place l'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés, l'APEH, au bénéfice des agents des collectivités mutualisées.

Cette aide s'adresse aux parents d'enfants de moins de 20 ans dont le taux d'incapacité est au moins de 50% et qui perçoivent l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Le versement de la prestation APEH est subordonné au paiement des mensualités de l'AEEH, la perte de cette dernière entraînant la perte de l'allocation facultative.

Aujourd'hui, cette allocation, non cumulable avec la prestation compensatrice du handicap, l'Allocation aux Adultes Handicapés et l'Allocation compensatrice pour tierce personne, est d'un montant mensuel de 183 €.

Il tient aussi à rappeler que dans le règlement de la collectivité, il y a pour ceux qui ne les consomment pas la possibilité d'offrir des jours de congés aux parents en difficulté dans le cadre des aidants.

Les bénéficiaires seront les agents titulaires et stagiaires en position d'activité ou de détachement ainsi que les agents contractuels

Monsieur le Maire propose donc d'approuver la mise en place de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) à compter du 1^{er} juillet 2025.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

12 - Travail à temps partiel - Abroge et remplace la délibération n°08.07.09 du 29 septembre 2008

Monsieur le Maire indique que le décret n°2024-1263 du 30 décembre 2024 vient assouplir les conditions requises pour l'octroi d'un temps partiel pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet.

Désormais, le temps partiel sur autorisation est ouvert aux fonctionnaires à temps non complet selon les mêmes quotités que les agents à temps complet, et aux agents contractuels à temps non complet, sans condition d'ancienneté, selon les mêmes quotités que les agents à temps complet.

De plus, pour les agents contractuels à temps complet, la condition d'ancienneté requise pour bénéficier d'un temps partiel sur autorisation et d'un temps partiel de droit à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant est supprimée.

Monsieur le Maire propose donc d'abroger et remplacer la délibération existante du 29 septembre 2008 afin de prendre en compte ces évolutions.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

IV. ASSISTANCE JURIDIQUE

13 - Désaffectation et déclassement de l'ancienne école maternelle publique « Enclos Roux » - Bail emphytéotique avec l'association « Calandreta de Gardons »

Monsieur le Maire indique que la Ville d'Alès est propriétaire de locaux situés au 16 rue de l'Enclos Roux à Alès, parcelle cadastrée CH n°6, qui accueillait auparavant l'école maternelle publique « Enclos Roux ».

Aujourd'hui, ces locaux n'étant plus affectés à l'école maternelle publique, il convient d'en constater leur désaffectation et prononcer leur déclassement du domaine public.

Ce même ensemble immobilier permettrait à l'association « Calandreta de Gardons », de disposer de locaux sur le long terme afin d'y pérenniser ses activités.

La prise à bail nécessiterait à la charge du preneur des travaux au rez-de-chaussée pour un montant estimatif de 79 000 € HT et des travaux d'amélioration pour un montant estimatif de 61 000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville, donc son prédécesseur, Monsieur Max ROUSTAN, avait proposé à l'association « Calandreta de Gardons », alors sans domicile fixe, de s'installer dans l'école maternelle publique « Enclos Roux » à Rochebelle.

Les Domaines proposent une valeur du bâtiment, mais, la Ville y déroge parce qu'il y a des travaux à effectués que l'association va porter à hauteur du montant du loyer.

Il explique que ce lieu est donc mis aujourd'hui à disposition à la Calandreta, à l'euro symbolique, car en contrepartie elle doit quelques travaux de mise en sécurité.

Il propose d'approuver la désaffectation, le déclassement et la conclusion d'un bail emphytéotique au profit de l'association « Calandreta de Gardons » permettant la mise à disposition de l'ensemble immobilier correspondant à l'ancienne école maternelle publique « Enclos Roux » pour une durée de vingt-cinq ans.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

V. DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE-INGÉNIÉRIE DU BÂTIMENT

14 - Demande de subventions - Salle polyvalente du quartier de Tamaris

Monsieur le Maire indique que des travaux d'aménagement de la salle polyvalente du quartier de Tamaris, achetée en liquidation, s'avèrent indispensables.

Il s'agit d'un projet de 250 000 € HT.

Il propose d'approuver la demande de subventions, à 80%, dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville, pour le projet de travaux d'aménagement de la salle polyvalente du quartier de Tamaris.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

15 - Clôture du mandat SPL 014 de la SPL Alès Cévennes pour la réalisation des travaux de démolition partielle et de réhabilitation partielle de l'ancien bâtiment « France Telecom » - Place des Martyrs de la Résistance

Le dossier de clôture établi par la SPL Alès Cévennes du mandat pour la réalisation des travaux de démolition partielle et de réhabilitation partielle de l'ancien bâtiment « France Telecom » - Place des Martyrs de la Résistance et transmis le 14 mai 2025 à la Collectivité fait apparaître un solde en faveur de cette dernière de 84 764,11 € TTC.

Monsieur le Maire explique que lorsque la Ville donne de l'argent à la SPL lorsqu'elle la mandate comme maître d'œuvre et donc s'il y a un trop perçu cette dernière rend l'argent à la collectivité.

Il propose d'approuver le dossier de clôture et de procéder à l'émission d'un titre de recettes de 84 764,11 € TTC.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

VI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16 - Tarifs et redevances complémentaires 2025 pour les Halles de l'Abbaye à compter du 1^{er} juillet 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'ouverture des nouvelles Halles de l'Abbaye est prévue le 28 juin prochain.

À cette occasion, et afin de répondre aux besoins exprimés par certains étaliers, de nouveaux aménagements ont été intégrés au projet initial.

Il s'agit de deux services supplémentaires qui seront proposés comme la mise à disposition d'un local permettant le raccordement de réfrigérateurs ou de chambres froides, et la possibilité de branchement électrique pour les camions frigorifiques stationnés sur le parking des Halles.

Comme il n'est pas question que ce soit le contribuable qui paye leur consommation électrique et que ces prestations n'étaient pas prévues dans la délibération tarifaire initiale n°24_05_06 du 16 décembre 2024, il propose d'approuver les tarifs complémentaires 2025 pour les Halles de l'Abbaye suivants applicables à compter du 1^{er} juillet 2025, précisant qu'ils correspondent exactement au coût de l'électricité payé aujourd'hui sur le contrat :

INTITULÉ Tarifs assujettis à la TVA et exigibles à terme à échoir	TARIFS HT
Marché d'alimentation des Halles de l'Abbaye	
<i>Tarifs mensuels applicables à compter du 1^{er} juillet 2025</i>	
<i>Emplacement dans un local technique ouvert pour réfrigérateurs et chambres froides</i>	
* emplacement < ou = 2 m ² frais d'électricité compris	20,00 €
* emplacement > 2 m ² frais d'électricité compris	30,00 €
<i>Emplacement dans le parking des étaliers avec accès à un branchement électrique pour véhicules frigorifiques</i>	20,00 €

Si demain le coût de l'électricité double, c'est la Ville qui prendra en charge la différence ou/et les tarifs seront revus.

Là, la collectivité a pris les tarifs que les étaliers auraient avec leur contrat domestique.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

VII. PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

17 - Acquisitions et classements dans le domaine public communal (3)

1) Acquisition et classement dans le domaine public communal d'une partie de la parcelle cadastrée section CL n°83 - Chemin du Bas Brésis

Monsieur le Maire indique que la Commune d'Alès souhaite mettre en conformité les limites du domaine public, chemin du Bas Brésis.

Madame COSTIER Josyane, propriétaire des parcelles cadastrées section CL n°83, n°206 et n°362 d'une superficie de 7 153 m², sises chemin du Bas Brésis, accepte de céder à la Commune d'Alès une partie de la parcelle n°83 pour une surface d'environ 27 m², faisant déjà partie intégrante de l'emprise publique.

Un document d'arpentage viendra définir la superficie exacte à céder.

Cette cession est consentie à l'euro symbolique et les frais de transfert de propriété seront à la charge de la Commune.

Il propose d'approuver cette opération.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2) Acquisition et classement dans le domaine public communal d'une partie des parcelles cadastrées section BX n°336 et n°337 - Chemin de Bérenguéry

Monsieur le Maire indique que la Commune d'Alès ici aussi souhaite mettre en conformité les limites du public, chemin de Bérenguéry.

La SAS THEOLYNE, représentée par Monsieur MERCIER Mathéo, propriétaire des parcelles cadastrées section BX n°42, n°336, n°337 et n°597 d'une superficie de 6 583 m², situées chemin de Bérenguéry, accepte de céder à la Commune d'Alès une partie des parcelles n°336 et n°337 pour une surface d'environ 90 m², faisant déjà partie intégrante de l'emprise publique.

Un document d'arpentage viendra définir la superficie exacte à céder.

Cette cession est également consentie à l'euro symbolique et les frais de transfert de propriété seront à la charge de la Commune.

Il propose d'approuver cette opération.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3) Acquisition et classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AZ n°720 et n°721 – Lotissement « Le Grand Chêne » - Impasse du Grand Chêne

Monsieur le Maire indique Monsieur Louis PONS, propriétaire des parcelles cadastrées section AZ n°720 et n°721, a sollicité la Commune pour intégrer ces parcelles dans le domaine public communal.

Lesdites parcelles qui forment la chaussée, les trottoirs et les espaces verts du lotissement « Le Grand Chêne » sis impasse du Grand Chêne, et donc de fait déjà affectées à la circulation publique dans leur totalité, doivent être classées dans le Domaine Public Communal.

En raison de la charge que représente l'entretien de tels espaces, la cession est consentie à l'euro symbolique et seuls les frais de transfert de propriété seront à la charge de la Commune.

Il rappelle les règles. Il faut que les parcelles soient en bon état, que ça débouche. Cela signifie qu'il ne faudra pas par la suite se plaindre que des voitures passent par là. Cela devient une route publique.

Il propose d'approuver cette opération.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

18 - Déclassement après désaffectation et aliénation d'une emprise du domaine public communal à hauteur du 1 110, route d'Uzès

Monsieur le Maire indique la SCI JWP, représentée par Monsieur PUJOL Jody, propriétaire des parcelles cadastrées section BV n°217, n°218 et n°300 a fait connaître son intérêt pour l'acquisition d'un délaissé de domaine public en nature de talus, situé à hauteur du 1 110, route d'Uzès, pour une superficie de 210 m² environ.

Cette emprise ne présente pas d'intérêt à rester dans le domaine public communal.

Les dispositions de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière prévoient que « *le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. (...). Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (...)* ».

Son déclassement ne saurait porter atteinte à ces fonctions et ne nécessite donc pas d'enquête publique.

Selon les dispositions de l'article L112-8 du Code de la Voirie Routière « *les propriétaires riverains des voies du domaine public routier ont une priorité pour l'acquisition des parcelles situées au droit de leur propriété(...)* ».

Les autres propriétaires riverains, interrogés le 20 février 2025, ne se sont pas manifestés afin de se positionner sur cette acquisition, son déclassement peut donc être prononcé et sa cession envisagée au profit de la SCI JWP qui fera son affaire personnelle des éventuels réseaux présents dans l'emprise de la cession.

Selon l'estimation des services de France Domaine, il y a lieu de céder ce délaissé à la SCI JWP, à 1 300 € (mille trois cents euros).

La superficie exacte de l'assiette du déclassement sera déterminée par un document d'arpentage à intervenir. Les frais de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur.

Il propose d'approuver cette opération.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

19 - Échange sans soulte de terrains avec les Logis Cévenols OPH d'Alès Agglomération - Régularisation du changement d'emprise de la rue des Romarins

Suite à réunion de quartier, la Commune d'Alès envisage d'intégrer dans le domaine public routier, à titre de régularisation administrative, la nouvelle emprise de la rue des Romarins.

Monsieur le Maire indique que pour que la mise en cohérence des limites soit complète, la Ville d'Alès doit céder aux Logis Cévenols une partie de son domaine public préalablement désaffecté et déclassé représentant une surface estimée à 936 m².

Les Logis Cévenols, propriétaires des parcelles cadastrées section AE n°73, n°74, n°79, n°80 et n°81 pour une contenance totale de 2 864 m², opération « Les Romarins », acceptent donc de céder une partie des parcelles précitées d'une superficie approximative de 883 m², pour l'intégration dans le domaine public routier de la Commune d'Alès.

Une partie de ces parcelles étant déjà affectée aux besoins de la circulation publique de la Commune, il y a lieu de régulariser cette situation en procédant à un échange sans soulte, les surfaces échangées étant sensiblement proches, de même valeur et représentant une charge pour les deux entités.

Le classement concomitant à l'acquisition n'entraînant aucune atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie, il n'y a pas lieu de mettre en œuvre une enquête publique à l'effet dudit classement.

Un document d'arpentage viendra définir exactement les surfaces.

Il propose d'approuver cette opération.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

20 - Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la SARL LOCA INVEST VIGET - Abrogation de la délibération n°24_02_21 du 8 avril 2024

Monsieur le Maire indique qu'un permis de construire a été délivré le 7 juin 2024 à la SARL LOCA INVEST, pour la réalisation de 18 logements sur les parcelles cadastrées section DB n°133, n°210, n°211, n°135, n°689 et n°693, situées 277 chemin de la Lucquette à Alès.

Lors de son instruction, il est apparu qu'un renforcement du réseau d'Adduction d'Eau Potable et un aménagement de voirie étaient nécessaires pour la desserte de ce secteur.

Une convention de mise en œuvre du Projet de Urbain Partenarial avait été signée. Cependant, le 26 mai 2025, le pétitionnaire a demandé l'annulation dudit permis car le lotissement attaqué par les riverains ne se fera plus.

Après décision, un retrait a été délivré le 3 juin 2025, les conditions initialement prévues n'étant plus réunies pour la poursuite de la convention.

Monsieur le Maire dit que cela est dommage car c'était un bel investissement et que cela permettait à la collectivité d'élargir le chemin du Viget.

Il propose donc de retirer la délibération n°24_02_21 du 8 avril 2024 approuvant la convention de mise en œuvre du Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la SARL LOCA INVEST VIGET dans le cadre d'un permis de construire.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

21 - Modification statutaire du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Pôle Santé Bien-Être Alès-Les Fumades »

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Max ROUSTAN, 1^{er} Adjoint pour la présentation de ce document.

Monsieur Max ROUSTAN rappelle que la station thermale des Fumades est ouverte depuis le 23 mai 2024.

Cette activité génératrice de recettes supplémentaires pour la Commune d'Allègre-Les Fumades et la Communauté de Communes de Cèze Cévennes justifie une révision des modalités de

financement du SIVU « Pôle Santé Bien-Être Alès-Les Fumades » afin d'assurer une répartition plus équitable des charges.

Actuellement, la contribution financière répartie à parts égales, 50-50, entre les deux communes membres, d'Allègre-Les Fumades et Alès ne reflète plus la réalité économique induite par la station thermale.

Le 1^{er} avril 2025, par délibération, une modification statutaire a été adoptée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, visant à renforcer l'équité budgétaire et permettre au SIVU « Pôle Santé Bien-Être Alès-Les Fumades » de bénéficier des ressources générées localement.

Les statuts sont donc modifiés pour que l'argent du foncier revienne au SIVU puisque c'est lui qui a investi.

Il propose d'approuver cette modification statutaire afin d'adapter la contribution de chaque commune dès l'exercice 2025.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

22 - Avenant n°2 à la Convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Centre-ancien et faubourgs d'Alès »

Monsieur le Maire informe que la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) d'Alès, signée en janvier 2021, prend fin le 31 décembre 2025.

Il indique que cette opération prévoit l'accompagnement de certaines copropriétés situées dans le périmètre des faubourgs et du cœur de ville pour une structuration juridique ou un projet de rénovation énergétique.

Une liste de copropriétés avait été établie lors de la rédaction de la convention basée sur l'étude pré-opérationnelle.

L'avenant n°1 à la convention, rédigé au cours de l'année 2024 et signé en janvier 2025 par l'ensemble des signataires, a amendé une première fois la liste des copropriétés accompagnées.

Au cours des 6 derniers mois, trois autres copropriétés ayant été identifiées dans le cœur de ville d'Alès et au Faubourg du Soleil soit 12 rue Edgar Quinet, 10 rue du Faubourg du Soleil et 18 rue Florian), il est proposé de remplacer les copropriétés qui n'étaient pas intéressées par le dispositif (situées 7 rue du Faubourg d'Auvergne, 12 rue Jan Castagno et 31 rue d'Avéjan) par ces nouvelles adresses.

L'intégration de ces 3 nouvelles copropriétés dans la convention d'OPAH-RU leur permettra de bénéficier d'aides juridique, administrative et financière pour leur structuration et leur projet de travaux de rénovation de leur immeuble.

La modification de la liste des copropriétés réduit d'1 logement le total de logements accompagnés, ce qui entraîne une modification à la baisse des engagements de la Ville d'Alès pour les subventions travaux de 1 600 €.

Il propose d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Centre-ancien et faubourgs d'Alès » 2020/2025.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a également une OPAH-RU sur Anduze et qu'il va y en avoir une sur la Grand Combe, puisque c'est l'État qui décide des validations. Cela permet notamment d'avoir jusqu'à 15 000 € d'aides entre l'ANAH, Alès Agglomération et la Ville.

Il rappelle aussi que 5 millions d'euros sont investis, chaque année, pour rénover le patrimoine des privés, propriétaires occupants et bailleurs.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

VIII. PÔLE INFRASTRUCTURES

23 - Convention de servitudes avec la Société ENEDIS - Aménagement de la Route d'Uzès

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la route d'Uzès, la Ville d'Alès a sollicité l'intervention de la Société ENEDIS pour procéder au déplacement d'ouvrages électriques basse tension situés sur les parcelles cadastrées sections BV n°0001 et n°0002, propriétés de la commune.

La Société ENEDIS a demandé l'établissement de servitudes afin de permettre le déplacement et la sécurisation de ces ouvrages électriques, conformément aux prescriptions techniques et réglementaires en vigueur.

Une convention de servitudes a ainsi été établie avec la Société ENEDIS précisant les modalités techniques et juridiques de l'opération ainsi que les droits et obligations réciproques des deux parties.

Il propose d'approuver les termes de la convention de servitudes au profit de la Société ENEDIS.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

IX. PÔLE ENVIRONNEMENT URBAIN

24 - Demande de subventions - Création de deux jardins forêt participatifs sur le quartier des Cévennes

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Marie-Christine PEYRIC, 2^{ème} Adjointe au Maire déléguée au pôle Environnement Urbain_ espace paysager, pour la présentation de cette délibération.

Madame Marie-Christine PEYRIC dit qu'il lui est agréable de présenter ce projet qui est une pause dans tous les chiffres donnés de cette soirée.

Après avoir réalisé un jardin d'acclimatation, plusieurs jardins familiaux, des espaces verts, les fleurs, etc., voilà une nouvelle dénomination, le jardin-forêt.

Elle indique que la Ville souhaite créer deux jardins forêts participatifs dans le quartier des Cévennes.

Ce projet, qui peut être financé au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2025 et dont le coût prévisionnel estimé de chaque site est de 73 555 €, soit 147 110 € H.T. pour les 2 jardins forêts, s'inscrit pleinement dans les objectifs des politiques publiques en faveur du renouvellement urbain, de la transition écologique, du renforcement du vivre-ensemble et mobilise les habitants autour d'un bien commun et améliore le cadre de vie.

Ces espaces auront donc pour vocation de favoriser le lien social et de valoriser la nature en ville.

Le démarrage des travaux est prévu en juin 2025 pour une réception en février 2026.

Madame Marie-Christine PEYRIC explique qu'avec ces espaces, il est proposé, là, de l'ombre, de l'air, des arbres, finalement un climatiseur naturel pour le quartier des Cévennes, en pleine modernisation, mais, qu'au cœur de toute cette nature en devenir, il y a les humains.

Ce projet est donc pour encore mieux vivre aux Cévennes, pour les habitants, les enfants, les écoliers, ceux qui ne sortent pas, les visiteurs et même pour les touristes.

Alors pourquoi ?

Parce qu'humainement, la collectivité souhaite que les gens puissent se parler ou se reparler, se raconter, chanter, rire. C'est culturel, c'est tranquille. Il y a aussi un soutien notamment aux travailleurs de talent formés par les chantiers d'insertion.

Il y a là trois objectifs puissants :

- le premier, c'est la nature qui investit ou qui réinvestit la ville.
- le deuxième, c'est anticiper les changements climatiques.
- et, le troisième objectif, c'est aussi corriger les erreurs du passé, qui étaient peut-être de bonnes solutions à l'époque, mais sur lesquelles il faut revenir, la désimperméabilisation, donc finalement moins de béton.

Madame Marie-Christine PEYRIC propose d'approuver ce projet et son plan de financement.

Monsieur le Maire précise que ces 2 jardins-forêts se feront sur l'emplacement des 2 tours démolies.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

X. PÔLE ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

25 - Tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 à compter du 1^{er} septembre 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian CHAMBON, 7^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'Éducation pour présenter ce document.

Monsieur Christian CHAMBON indique qu'il s'agit de voter les tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 applicables à compter du 1^{er} septembre.

Il a été fixé pour la restauration scolaire, le repas par enfant des familles habitant sur la commune d'Alès à 4,45 € et hors commune d'Alès à 6,45 €, ce qui est relativement faible comparé à d'autres communes, notamment extérieure de la Ville.

Pour le périscolaire, les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial.

Quant à l'école de la découverte, les tarifs fixés sont :

* Classe de découverte (forfait semaine)	18 € / enfant
* Classe de découverte (semaine incluant un jour férié) (forfait semaine)	13 € / enfant
* Tarif journée réservé aux enfants des classes ULIS	4,50 €
* Tarif demi-journée sans repas réservé aux enfants des classes ULIS	2,50 €

Monsieur Christian CHAMBON propose de voter pour l'année scolaire 2025/2026 les nouveaux tarifs ainsi fixés de restauration scolaire et garderies/accueils périscolaires ainsi que ceux de l'École de la Découverte.

Monsieur le Maire précise, pour être très clair, qu'il y a une augmentation de 10 centimes du repas, sachant qu'un repas revient à la collectivité à 9,80 €, à minima, sans prendre en compte l'amortissement des bâtiments, donc le repas doit être à 11,50 € environ.

Il y a, par ailleurs, certaines collectivités qui ont fait le vrai coût des choses pour que les parents sachent que quand ils payent un repas 4,45 € pour ceux qui ont les moyens de le payer ce prix-là, ou 1 € pour d'autres, ce sont les contribuables, que tout un chacun est, qui payent la différence. Cela s'appelle la solidarité française !

Il rappelle toutefois que le CCAS de la collectivité, financé pour cela par la Ville d'Alès, permet aux personnes en difficulté de garder le repas à 1 €. Il ne sera pas dit que personne peut ne pas manger pour des questions de revenus sur Alès.

Il rappelle aussi qu'il n'a jamais été exclu un enfant de la cantine parce que les parents ne l'avaient pas payée contrairement à certaines communes. Oui, cela existe !

Il arrive, certes, quelques fois que la cantine soit impayée et c'est pour cela qu'il y a des non-valeurs de temps en temps, mais les enfants sont gardés à la cantine.

Quant à l'école de la découverte, **Monsieur le Maire** souligne que le repas est compris dans le tarif.

Il redit aussi, comme évoqué précédemment, l'ouverture d'une classe de maternelle aux Prés Saint Jean, à l'école maternelle « Joséphine Backer ».

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

26 - Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Code de l'Éducation prévoit que les communes participent aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'État accueillant des élèves résidant sur leur territoire dans les mêmes conditions que celles de l'enseignement public.

La Ville doit donc contribuer au financement des quatre écoles privées sous contrat présentes sur son territoire, au même titre et dans les mêmes conditions que ses écoles publiques.

S'agissant d'une dépense obligatoire de la commune, il précise qu'il n'est pas prévu de signature de convention avec les organismes de gestion concernés.

Ainsi, **Monsieur le Maire** indique qu'il convient de verser les participations financières suivantes relatives aux dépenses de fonctionnement aux 4 écoles privées sous contrat 2025 présentes sur le territoire, spécifiant que le forfait pour les élèves alésiens de pré-élémentaire est de 1 103,60 € et de 624,34 € pour les élèves d'élémentaire :

ÉCOLES PRIVÉES	PARTICIPATION FINANCIÈRE
NOTRE DAME	249 284,64 € (deux cent quarante- neuf mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-quatre centimes)
SAINT ÉLOI	78 381,64 € (soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-un euros et soixante-quatre centimes)
CALANDRETA PÈIRE MAZODIER	26 543,44 € (vingt-six mille cinq cent quarante-trois euros et quarante-quatre centimes)
TAISSON	106 912,18 € (cent six mille neuf cent douze euros et dix-huit centimes)

Il informe que l'enveloppe budgétaire globale s'élève à 461 121,90 €.

Monsieur le Maire propose d'approuver ces participations financières aux quatre écoles privées alésiennes sous contrat 2025.

Votants : 37
Pour : 37 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

27 - Demande de subventions - Travaux divers : École élémentaire Louis PASTEUR

Monsieur Christian CHAMBON indique que des travaux de réhabilitation et d'aménagement sont à réaliser dans l'école élémentaire Louis PASTEUR se situant dans le périmètre du quartier prioritaire Politique de la Ville.

Ce projet peut être financé au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2025.

Les travaux sont prévus pour un coût prévisionnel de 147 000 € hors taxes.

Il souligne que cela relate la volonté qui est mise en place d'aider des établissements qui en ont besoin et pour lesquels de très gros progrès sont faits.

Il insiste lourdement là-dessus parce qu'il faut prendre la mesure de ce qui est fait dans une ville qui ne fait pas semblant.

Monsieur le Maire dit que le temps du bilan n'est pas arrivé, mais que quand on regardera, on saura qu'il y a eu des travaux dans tous les quartiers, dans toutes les écoles, précisant que la Ville dépense cette année plus d'un million d'euros dans la rénovation des écoles en général.

Il propose donc de solliciter la Dotation Politique de la Ville 2025 pour ce projet.

Votants : 37
Pour : 37 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

28 - Demande de subventions - Travaux divers : Écoles : élémentaire et maternelle Paul Langevin, élémentaire et maternelle Tamaris, élémentaire Mistral, maternelle Joséphine Baker et maternelle du Faubourg du Soleil

Monsieur Christian CHAMBON indique que divers travaux de réhabilitation et d'aménagement sont aussi à réaliser dans les écoles suivantes : élémentaire et maternelle Paul Langevin, élémentaire et maternelle Tamaris, élémentaire Mistral, maternelle Joséphine Baker et maternelle du Faubourg du Soleil, pour un coût prévisionnel de 155 000 € hors taxes.

Ce projet peut également être financé au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2025.

Il spécifie que c'est un travail de fond qui est fait dans ces établissements et profite du moment pour remercier Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit des écoles en QPV. Qu'aucun quartier, ni école, n'est abandonné sur la Ville d'Alès depuis 30 ans, et que cela ne commencera pas aujourd'hui.

Il propose d'approuver ce projet et son plan de financement.

Votants : 37
Pour : 37 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

XI. PÔLE TEMPS LIBRE

29 - Demande d'un fonds de concours à la Communauté Alès Agglomération pour l'acquisition d'un broyeur neuf

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-José VEAU-VEYRET, Conseillère Municipale déléguée au pôle Environnement Urbain pour présenter cette délibération.

Madame Marie-José VEAU-VEYRET indique que la Ville souhaite acquérir un broyeur neuf d'un montant de 25 000 € H.T. et que dans le cadre de la nouvelle politique des déchets, la Communauté Alès Agglomération a créé 2 fonds de concours exceptionnels pour les Communes dont un pour l'acquisition de broyeur à végétaux.

Aussi, elle demande d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès d'Alès Agglomération un fonds de concours de 12 500 € pour l'acquisition d'un broyeur neuf à déchets verts au prix de 25 000 €, et propose donc d'approuver cette demande de fonds de concours exceptionnel au titre de l'année 2025.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

XII. DIRECTION GÉNÉRALE

30 - Octroi de subventions 2025 - Contrat de Ville Alès Agglomération

Monsieur le Maire indique que ces subventions aux diverses associations sont proposées dans le cadre du Contrat de Ville d'Alès Agglomération.

Il explique que ces subventions répondent aux enjeux de la Politique de la ville identifiés sur le territoire, et ont fait l'objet d'un avis favorable des différents Comités Techniques thématiques et partenariaux.

Il précise qu'Alès Agglomération donne encore plus de subventions, 300 000 € pour permettre aux associations de mener leurs actions en destination de tous les publics : les enfants, la parentalité, la sécurité, l'insertion et beaucoup d'autres actions.

Il propose donc d'approuver l'octroi de ces subventions 2025 - Contrat de Ville Alès Agglomération pour un montant total de 60 050 € qui se rajoutent aux décisions déjà prises dans le cadre du budget.

Votants : 37

Pour : 37 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

XIII. DIVERS

31 - Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire, en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire

Christophe RIVENQ

Le secrétaire de séance

